BOISSERON
Une Seigneurie du Bas Languedoc
(Seconde Partie)

F. OBERT

LE DIX-NEUVIEME SIECLE

Le dix neuvième siècle est marqué par l'explosion de l'urbanisme qui s'accélère sur la fin du siècle. Elle est due principalement à l'apport de main d'œuvre extérieure que nécessitent les grands travaux de construction d'une église, d'un temple, d'une mairie avec ses écoles, d'un cimetière et d'une voie ferrée avec son viaduc franchissant Vidourle. Le village s'étend au delà des remparts sur les routes de Montpellier et de Lunel.

La population croît régulièrement et passe de 250 habitants en 1792 à 687 en 1881 puis décroît sur la fin pour terminer à 518 en 1901.

Avec l'arrivée de la deuxième République en 1848 et du second Empire en 1852, les maires et conseillers municipaux se mettent en place dans les communes. A Boisseron M. Etienne Suc s'installe comme maire le 9 août 1852.

Le 15 février 1853, le conseil municipal vote 26 francs pour l'achat d'un drapeau afin d'aller manifester pour le passage du prince Napoléon à Montpellier. A cette réunion, le conseil décide la réparation de la pompe communale suite à un devis de l'architecte Pinchard

Le 26 février 1814, M. Anne Marie François Alexandre Thomas Scipion Lesage d'Hauteroche d'Hulst, chef d'escadron au deuxième Régiment des Gardes d'Honneur, officier de la Légion d'Honneur demeurant à Paris au 29 rue Saint Guillaume, fils majeur de M. Antoine Thomas Adrien Lesage d'Hauteroche d'Hulst, ancien capitaine de cavalerie et de feu Mme Denise Alexandrine Du Roure de Beaumont Brizon, épouse Mlle Claudine Anne Pauline Grimoard Beauvoir Du Roure de Beaumont Brizon demeurant à Paris au 74 rue de l'Université fille majeure de M. Nicolas

Louis Auguste Grimoard de Beauvoir Du Roure de Beaumont Brizon, général de brigade, demeurant à Paris, rue des capucines, Hôtel de Rome, et de Mme Catherine Françoise Antoinette Dame Grimoard Beauvoir Du Roure, épouse séparée de ce dernier.

Par acte notarié fixant les conditions de ce mariage, le futur époux constitue en dot la moitié de la terre de Boisseron et dépendances dont il déclare être propriétaire par indivis avec M. d'Hulst son père, propriétaire de l'autre moitié. M.d'Hulst son père donne et constitue en dot en avancement d'hoirie au futur époux son fils, la moitié qui lui appartient encore dans la dite

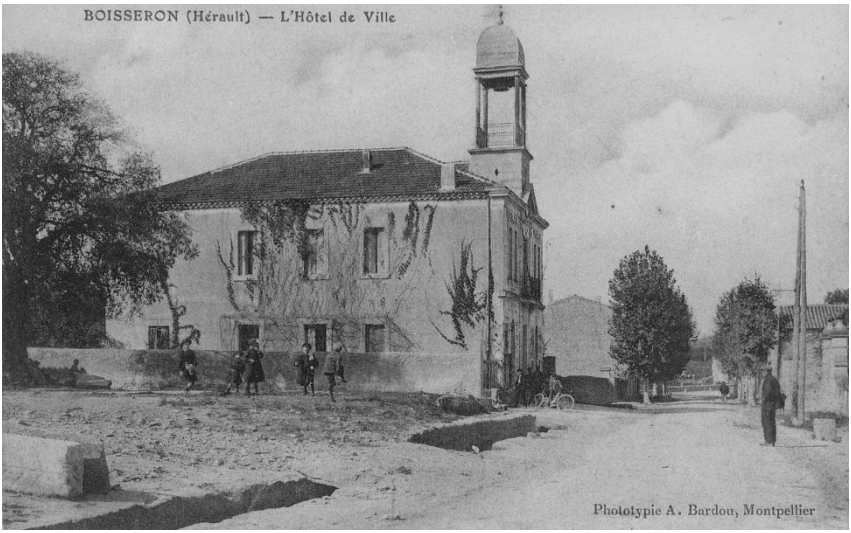

L'Hôtel de Ville

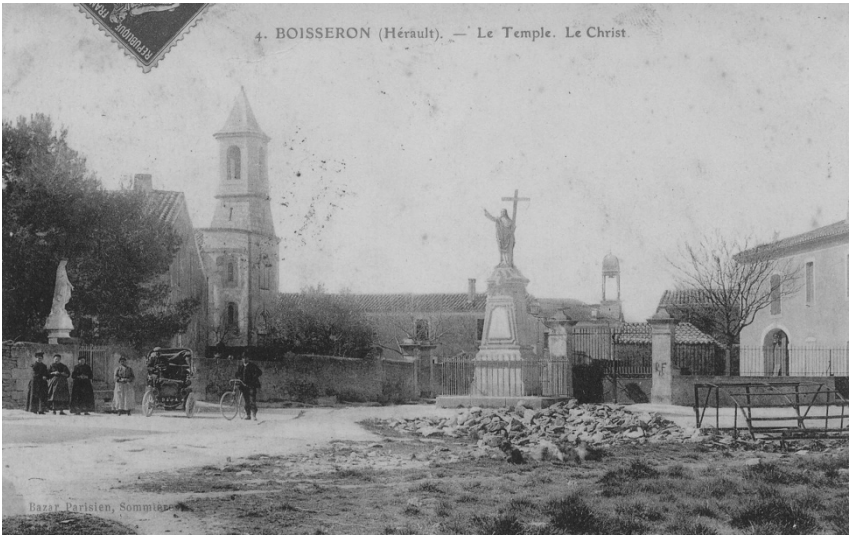

Le temple. Le Christ

terre de Boisseron. Cette donation est faite sous la réserve de la part du donateur :

- de la jouissance pour lui et la dame son épouse de l'appartement qu'il a occupé jusqu'à présent dans le château de Boisseron et de toutes les dépendances du dit appartement
- de tout le mobilier qui garnit cet appartement, plus tout le linge de table et autre de toute nature qui se trouve dans le château, de l'argenterie, de la bibliothèque, et d'une berline qui s'y trouve également, étant néanmoins entendu et consenti de la part du donateur que cette réserve de jouissance du dit appartement ne subsistera que tant que le donataire ou ses enfants seront propriétaires de la dite terre de Boisseron et cessera de plein droit le jour où cette terre cessera de leur appartenir par suite de vente ou autrement sans que cela puisse donner lieu à aucun dédommagement, indemnité, ni répétition quelconque au profit du donateur, mais que celui-ci se réservant la toute propriété des effets mobiliers ci-dessus spécifiés pourra toujours les reprendre et enlever quand il avisera.

Pareillement en considération du mariage, Mme Du Roure autorisée de son mari, constitue en dot à la demoiselle future épouse, sa fille, en avancement de sa succession future, la somme de cent cinquante mille francs. Elle déclare affecter à la dot qu'elle vient de constituer la terre de Louville située commune du même nom et autres communes environnantes, arrondissement hypothécaire de Chartres (Eure et Loir), consistant en un château, bâtiments et dépendances, cours, basse cour, écuries, remises, jardins, parcs, plusieurs corps de ferme, terres labourables et non labourables, bois, prés, moulins.

Le domaine appartient en propre à Mme la comtesse de

Béarn et fait partie des apports énoncés dans le contrat qui a réglé les conditions civiles de son mariage passé devant maître Bertin, notaire à Paris le 19 avril 1832. Mme la comtesse de Bearn l'a recueilli dans la succession de M. Anne Marie François Alexandre Thomas Scipion Le Sage d'Hauteroche, comte d'Hulst son père décédé à Paris le 29 juin 1817, ainsi que cette qualité est établie par l'intitulé de l'inventaire fait après décès de M. le comte d'Hulst par Me Baume, notaire à Lunel le 2 octobre 1817.

M. le comte d'Hulst est propriétaire du domaine par suite de l'abandon que lui en a fait son père M. le comte d'Hulst Antoine Adrien Le Sage d'Hauteroche lors de son contrat de mariage avec Mme de Beaumont Brizon passé devant Me Foucault de Favant notaire à Paris le 26 février 1814.

M. le comte d'Hulst, aïeul paternel de Mme la comtesse de Bearn décède après son fils le 18 juin 1825 à Valence laissant pour seule et unique héritière Mme la comtesse de Bearn.

A la suite de ce décès, il est établi un inventaire complet des meubles du château le 7 novembre 1825 par Me Baume, notaire à Lunel, en présence de Joseph Hyacinthe, propriétaire cultivateur, procureur fondé de dame Claudine Anne Pauline Grimoard de Beauvoir du Roure de Beaumont Brison, veuve de M. Anne Marie François Alexandre Thomas Scipion Lesage d'Hauteroche comte d'Hulst, ancien lieutenant de la Garde du Corps, officier de la Légion d'Honneur, chevalier de saint Louis demeurant à Paris au 43 rue de l'Université, tutrice maternelle et légale de Camille Louise Denise Lesage sa fille mineure issue de son mariage avec le dit feu sieur comte d'Hulst, la dite mineure seule et unique héritière de M. Antoine Adrien Thomas son aïeul paternel par représentation de feu sieur comte d'Hulst son père lequel est seul enfant et héritier de messire comte d'Hulst. Cet inventaire prend deux jours complets aux différents intervenants et

représente 10 pages manuscrites[80].

En ce qui concerne le domaine de Boisseron, le fils de Anne Marie François Alexandre Thomas Scipion Lesage d'Hauteroche comte d'Hulst, maréchal de camp, chevalier de Saint Louis, Antoine Adrien Thomas n'a pas de descendance. La fille de Anne Marie François Alexandre Thomas Scipion, Camille Louise Denise demeure avec madame sa mère à Paris au 51 rue de Verneuil. Elle épouse par contrat de mariage passé le 19 avril I832 Etienne Alexandre Hector de Galard, comte de Béarn Brassac, ancien officier de cavalerie et Pair de France demeurant à Paris au 9 rue d'Aguesseau. Il est le fils majeur de M. André Hector Marie de Galard comte de Béarn Brassac et de Mme Antoinette Louise de Durfort sa veuve et épouse en secondes noces de M. Jacques Auguste Anne Leon Leclerc comte de Juigné, maréchal de camp en retraite, chevalier de Saint Louis et officier de la Légion d'Honneur.

Dans ce contrat, le futur époux apporte une ferme située sur le territoire de Saint Germain de la Grange près de Neauphle, arrondissement de Rambouillet avec 96 ha.

La future apporte les trois quarts en indivis des domaines d'Hulst et de Landerghem en Belgique avec 173 ha, la terre de Boisseron composée d'un château avec bâtiments, accessoires, jardins, promenades et autres dépendances d'une contenance de 14 ha, un moulin à blé avec ses dépendances, deux jardins et deux métairies, l'une dite de Boisseron et l'autre de La Pinède, le tout d'une contenance de 121 ha. Par ce mariage, la maison d'Hulst apporte la terre de Boisseron dans la maison de Béarn Brassac.

Ce couple aura 6 enfants.

---

80 Archives de l'Hérault 2 E 42-430.

Armes des *« Galard de Bearn » :*
« D'or à 3 corneilles de sable, becquées, membrées de gueule, aux 2 et 3 d'or, à 2 vaches passantes de gueule, l'une sur l'autre, accornées, onglées, clarinées d'azur ».
Devise *: « Invia nulla via. » (Aucune voie inaccessible)*

Suivant acte notarié du 4 janvier 1847 transcrit aux minutes de M. Conte, notaire à Nîmes, M. Etienne Alexandre Hector Galard, comte de Bearn Brassac, ancien officier de cavalerie et Mme Camille Louise Denise Le Sage d'Hauteroche d'Hulst son épouse demeurant à Paris au 50 rue de Verneuil vendent la terre de Boisseron au Comte Elzear Felicité Moynier Chamberand, ancien officier de cavalerie, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, et Mme Louise Henriette Stéphanie de la Boissière son épouse moyennant le prix de 50.000 francs

Le domaine de Boisseron comprend à cette date un château, un parc avec bâtiments pour la ménagerie, bâtiments pour la distillerie et magnanerie, écuries, remises, étables et autres dépendances, des terres labourables, vignes, bois et carrières, un moulin à eau faisant farine de blé et un petit domaine dit de Landau situé à 2 km de Boisseron. Il est retiré du lot et fait l'objet d'une vente à part le 21 octobre 1849 au sieur Auguste Floutier de Saussines.

En 1856, M. de Moynier se trouve seul propriétaire des dits immeubles, soit de son chef propre, soit en sa qualité de légataire universel de ladite dame son épouse, décédée sans héritiers réservataires ascendants ni descendants à Nîmes le 8 juillet 1851 aux termes du testament par elle fait en la forme olographe le 2 mai 1846, déposé le 9 juillet dans les minutes de Me Conte, en exécution de l'ordonnance rendue le même jour par M. le Président du Tribunal Civil de Nîmes.

Le 2 juillet 1856, en l'étude de Me Flaissier, notaire à

Nîmes, M. le comte Elzear Félicité de Moynier Chamborand, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Paris et précédemment à Nîmes vend à M. Joseph Edouard Emile Silhol, chevalier de la Légion d'honneur, juge d'instruction près le tribunal civil Languedoc, domiciliée à la dite ville, la terre de Boisseron qui comprend :

Le château avec toutes ses dépendances, les jardins fruitiers et d'agrément, le parc avec les bâtiments qui s'y trouvent, la ménagerie, le moulin à blé, généralement tous les bâtiments d'habitation et d'exploitation.

Elle consiste en plus en terres arables, jardins, aires, prés, vignes, olivettes, bois et pâtures.

Le tout, y compris le sol occupé par les bâtiments contient 83 hectares 96 ares, au prix de 250 000 francs. (800 000 €)

Par contre, il est formellement convenu dans l'acte de vente que tout le mobilier, les vins et denrées et généralement tout ce qui garnit et décore le château et les autres bâtiments, comme tous les objets remis en estimation aux fermiers actuels demeurent réservés sans aucune exception au vendeur qui pourra faire enlever le tout dans un délai de quinzaine.

Le château devient ensuite la propriété de son fils Alfred Silhol, industriel à Saint Ambroix, président du Conseil Général du Gard, époux de Gasparde Marie Mathilde de Fornier de Clausonne, fille de Gustave de Fornier de Clausonne, président de chambre à la Cour de Nîmes et de Florestine Girard de Nîmes.

La famille Fornier de Clausonne est une riche famille de négociants de Nîmes, marchands protestants des Cévennes descendus à Nîmes à la fin du XVIIème siècle. Ils participent au

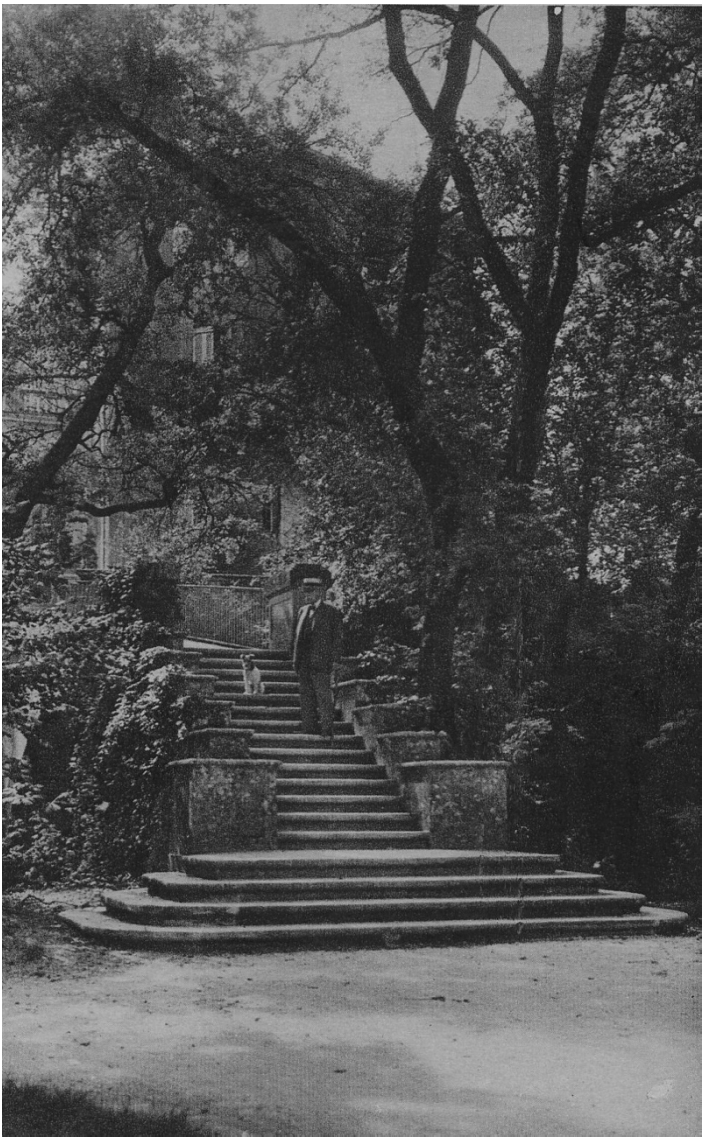

Mr Silhol devant la passerelle menant au parc arboré du château

grand commerce international avec la compagnie des Indes et installent une antenne sur Cadix en Espagne.

Cette agence permet des relations commerciales avec les colonies espagnoles d'Amérique du Sud. Elle importe : toileries, soieries, draperies, coutelleries, comestibles et articles de modes. Elle fait également commerce de petites draperies, dont celles de Sommières (environ 20.000 livres tournois d'achats en 1767 soit 60 000 €), et développe diverses préparations pour les teintures.

Cette famille est anoblie. Barthélemy Fornier achète en 1779 le château de Clausonne[81], situé sur la commune de Meynes ainsi que la baronnie de Lédenon. Au moment de la Révolution, ils font carrière dans l'armée et dans la magistrature.

Alfred Silhol, industriel est longtemps administrateur de la compagnie des houillères de Bessèges. En 1880, il est élu, en tant que républicain, comme conseiller général du canton de Bessèges. En 1892, il devient président de l'assemblée départementale. Son rôle politique est important dans les dernières années du XIX^{ème} siècle, puisqu'il est aussi élu député du Gard de 1881 à 1885 puis sénateur de 1894 à 1902.

Très impliqué dans les affaires locales, il s'est notamment intéressé au développement du chemin de fer et à la défense de la sériciculture. Après sa défaite aux élections de 1903, face à Fernand Crémieux, il se retire complètement de la politique et décède à Paris le 28 janvier 1912. Le château de Boisseron devient la propriété de son fils André Louis Emile Silhol, maître honoraire de requête au Conseil d'Etat, veuf de Jeanne Emilie Vautier et habitant Paris au 69 rue de Courcelles. Il fait une donation partage le 18 décembre 1936 de ses biens à ses trois filles :

Mme. Silhol, veuve Delbet épouse Claret de Fleurieu

81 Aujourd'hui propriété de la famille Seydoux.

Mme. Silhol épouse Kléber
Mme. Silhol épouse Pagezy.

Il meurt à Nîmes le 27 novembre1943.

Le 5 octobre 1959, les consorts Silhol vendent le château à la société Civile Immobilière du Château de Boisseron ayant pour membres M. Certhoux de Saint Gibrien (Marne) et M. Jean Perrin, médecin de Bourges.

Le 5 juillet 1965, le château est vendu à « l'Association *Nationale des Membres du Mérite Sportif et des Médaillés de la Jeunesse et des Sports* » dont le siège social est à Paris 33 rue de Saint Augustin.

Suivant l'acte notarié établit pour cette vente, la propriété comprend :

1° En propriété bâtie :

- Maison du jardinier et dépendances avec étage sur rez de chaussée
- Le château lui même élevé de deux étages sur rez-de-chaussée surélevé avec :

  Au rez-de-chaussée : entrée, salle à manger, salon, cuisine et dépendances domestiques (lingerie, repasserie, fruitier, cellier, souillarde, etc.…), deux chambres, vestibule, une salle de bains et installation sanitaire.

  Au premier étage : vestibule, salle de bains, salon, bibliothèque, antichambre, neuf chambres, deux salles de bains et installation sanitaire.

  Au deuxième étage : vestibule, couloirs, quinze chambres, une salle de bains et installation sanitaire

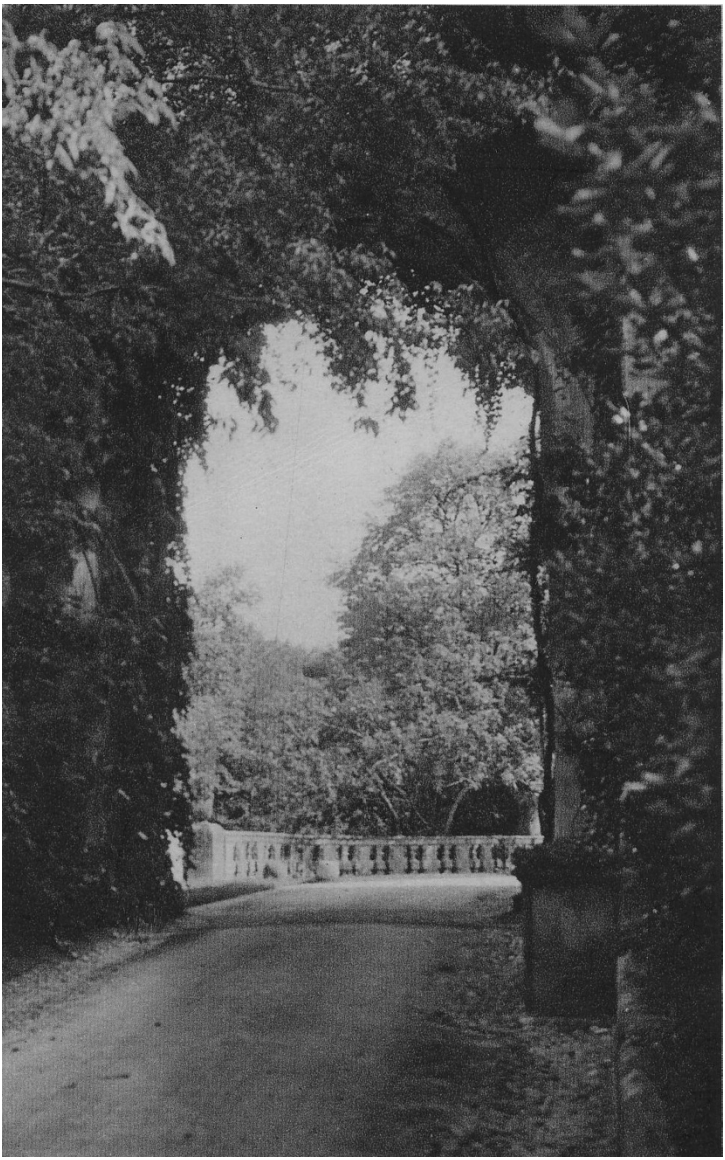

L'entrée du château

A l'est de la bâtisse présentement décrite se trouve un bâtiment appelé « *Maison du Régisseur* ». Ce bâtiment est élevé d'un étage sur rez-de-chaussée et comprend au rez-de-chaussée deux pièces, au premier étage trois pièces et au premier étage du bâtiment à usage de buanderie trois pièces et débarras.

- A la suite de ce bâtiment à usage d'habitation se trouvent divers locaux à usage de buanderie et de hangars.
- A angle droit de cette dernière bâtisse : un hall d'entrée. A la suite, et à l'ouest de ce hall, un bâtiment comprenant des garages au rez-de-chaussée et au dessus quatre pièces à usage de chambres.
- Maison des enfants élevée d'un étage sur rez-de-chaussée avec cuisine et débarras au rez-de-chaussée et quatre pièces à usage d'habitation à l'étage.

2° En propriété non bâtie

Bord de rivière, bassin, pièce d'eau pour	27 ares
Parc pour	4 ha 50 ares
Prés, bois, inculte pour	1 hectare
Jardin potager, verger pour	30 ares
Lavoir, tennis pour	17 ares

L'alimentation en eau potable de cet immeuble se fait au moyen d'une installation distribuée par le Syndicat des eaux de Garrigues-Campagne.

L'alimentation en eau non potable servant à l'arrosage, au sulfatage et autres usages ménagers se fait au moyen d'une autre installation, indépendante de la précédente qui distribue l'eau provenant d'une station de pompage privée avec turbine à eau

appelée « *Le Moulin de Boisseron*[82] ». Cette eau est amenée au moyen de canalisations souterraines jusqu'au bassin dit *« Bassin de la rocaille »* pour l'alimentation des besoins de la ferme et se dirige, ensuite, toujours par voie souterraine, au bassin ou piscine se trouvant dans le parc auprès de la maison, dite : « Maison du Jardinier. »

Bien que mentionné dans des documents du XIIIème siècle, il est difficile de dater la construction du château. Toutefois, on peut imaginer cette bâtisse à partir du dessin d'Anne Rulman de 1622 et du cadastre de 1769.

C'est une construction fortifiée en U avec les ailes du U qui viennent se terminer sur l'à-pic de la rivière Bénovie. Le

---

82 Le moulin de Boisseron : en 1858, lors de la célèbre crue de Vidourle, le meunier François Frédéric Castanet sauve sa famille en les ramenant en barque. Il est habité mais non exploité par la famille Méjean jusqu'en 1933. Cette famille de meuniers exploite le moulin de Saint Christol. A cette époque, ils vivent de leur profession de meunier mais également de la vente de poissons qu'ils distribuent sur les villages de Saint Christol et de Boisseron. A la fin du XIX ème siècle, ce moulin est équipé d'une turbine. Elle sert à remonter l'eau de Vidourle jusqu'au réservoir du château, permettant ainsi l'arrosage du parc, des plantations, des serres et le maintien en eau du lac. Cette alimentation est utilisée également à la ferme pour abreuver les chevaux.
A chaque inondation, la famille Méjean est accueillie par la famille Doumergue. Lors de l'inondation de 1907, la famille Méjean prise par les eaux n'a pas le temps de se rendre à Boisseron, car lors d'un passage difficile, leur chien emporté par le courant se réfugie sur une branche d'arbre, et ils décident de faire demi-tour. Lors du passage difficile, M. Méjean crie à sa femme : « si me faï néga, vaï veiré la tanasse que te foutrai ! » Le lendemain matin, la famille Doumergue inquiète de ne pas avoir eu la visite des Mejean, emprunte le pont de la voie ferrée pour aller prendre des nouvelles de cette famille. L'un d'eux aperçoit le chien toujours sur la branche mais à quelques mètres du sol, sain et sauf. Lors de cette inondation, l'eau s'est arrêtée à la 16 ème marche de l'escalier qui en comporte 17.
Ce moulin, ainsi que le château de Boisseron est propriété de Mr Alfred Silhol jusqu'à son décès à Paris le 28 janvier 1912, puis devient la propriété de son fils M. André Louis Émile Silhol, maître honoraire de requête au Conseil d'Etat, administrateur de la banque Suez, vice président du Paris Lyon Méditerranée. Le moulin reste en indivision chez les héritiers Silhol jusqu'à nos jours.

Jeunesse de Boisseron devant le moulin vers 1935

Moulin de Boisseron en 2002

bâtiment comprend un rez-de-chaussée et deux étages. Côté village, une tour carrée et une tour ronde protégent les angles et une tour carrée (très certainement le donjon du château féodal) domine la partie centrale du château. Des tours pigeonniers terminent la bâtisse côté Bénovie.

Le plan de masse établi par l'architecte Bésiné pour l'implantation de l'église en 1856 reprend les mêmes éléments que ci-dessus, alors qu'un nouveau plan de masse d'implantation de la mairie dressé en 1880 par Dausset fait apparaître des modifications dans la bâtisse. Le château devient un bâtiment en L avec perron tel qu'on peut le voir aujourd'hui. Malgré de nombreuses recherches, il n'a pas été possible de retrouver traces des travaux de modification de cet immeuble.

Il semblerait que ce soit suite à un incendie ayant détruit complètement une aile du château que les travaux de restauration se soient faits.

La route royale de 3ème classe n°130 de Montpellier au Puy

Compte tenu de l'évolution du commerce et des liaisons entre le littoral, les Cévennes, le Massif Central, un projet d'agrandissement de la route royale de 3ème classe numéro 130 entre Montpellier et le Puy est établi le 15 avril 1787.

L'expropriation se met en place. Parmi les expropriés boisseronnais nous trouvons les personnes suivantes :

Marie Louise Raoux, Félicité Boissier, Anne Devic, Etienne Hector Alexandre Brassac Galard de Bearn mari commun en biens de Mme Camille Louise Denise Le Sage d'Hauteroche d'Hulst, Pierre Théron, Françoise Pagés, Antoine et Etienne Devic, Antoine Grimaud, Grégoire Jeanjean, Gabriel Benezech, François Devic, Jean Besson… L'expropriation se termine en novembre

1839.

Suivant procès verbal du 24 avril 1809 approuvé par le Conseil d'Etat le 6 mars 1811, le sieur Jacques Fraisse, entrepreneur de travaux publics domicilié à Montpellier se rend adjudicataire des ouvrages et réparations à faire sur la seconde partie vieille de la route de Montpellier à Sommières depuis l'extrémité de la chaussée après Fontmagne jusqu'à la limite du département du Gard. Les travaux commencent en temps requis et sont déjà bien avancés lorsqu'en 1814 les fonds manquent[83] et il est impossible de continuer l'entreprise. En même temps le sieur Fraisse adjudicataire des travaux décède et les héritiers sont incapables de reprendre les travaux.

Le 23 novembre 1821, l'ingénieur des ponts et chaussées établit un plan, coupe et élévation du pont de Boisseron sur la rivière Venobia et la route royale n° 130 de Montpellier au Puy avec élargissement et amélioration à faire, compris dans le projet de construction d'une partie de cette route entre Restinclières et le moulin d'Alary[84], limite des départements de l'Hérault et du Gard. Sur ce plan, les dimensions données aux différentes parties de cet ouvrage par Grangent et Durand sont légèrement modifiées et sont les suivantes :

Arche centrale 9,56 mètres, de chaque côté deux arches de 8,80 mètres, puis deux arches de 5,80 mètres.

Les deux piles centrales supportant l'arche principale ont 3,00 mètres d'épaisseur et les deux piles extrêmes ont 2,30 mètres. La largeur du pont, de 3,60 mètres, est portée à 7,20 mètres après élargissement. De plus, les auteurs en question ne font pas référence à une sixième arche d'environ 2 mètres ouverte du côté

83 Les guerres napoléoniennes absorbent l'ensemble du budget de la Nation.

84 Aujourd'hui d'Hilaire.

du village. Cette sixième arche existait déjà en 1622, puisqu'elle est reprise par Anne Rullman sur son dessin à la plume intitulé *« Le pont de Boisseron sur le Vidourle ».*Il apparaît également sur ce dessin, les ouies permettant le passage des eaux lors des grandes crues de Bénovie. Lors des travaux d'élargissement les ouies sont obturées.

Le 28 février 1822, le Préfet de l'Hérault :

- devant la longue suspension des travaux pendant laquelle le prix de la main d'oeuvre a éprouvé des variations,
- devant la rectification opérée au projet, des ouvrages ayant changé la nature des travaux et augmenté considérablement la dépense,

résilie le bail consenti au sieur Fraisse. Il fait procéder à une nouvelle adjudication publique pour l'exécution des ouvrages restant à faire conformément au projet rectifié. Ce nouveau projet est évalué à la somme de 95 150 francs. (environ 270 000 €)

En mars 1822, l'Inspecteur divisionnaire se plaint de la lenteur dans la réalisation de ce projet : *« Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le faire observer cette route, absolument impraticable dans la partie dont il s'agit pendant la mauvaise saison, est devenue très importante pour l'établissement de la diligence allant de Montpellier à Clermont d'Auvergne. L'intérêt général exige qu'elle soit mise promptement en état. C'est ce que réclame instamment le département du Gard comme celui de l'Hérault…Tout ce que vous avez déjà eu la bonté de faire pour le département de l'Hérault me donne la flatteuse espérance que ma prière ne sera point infructueuse. »*

Le nouveau devis du service des Ponts et Chaussées est approuvé le 24 janvier 1823.

Une adjudication est lancée le 10 mai 1824, un seul adjudicataire André Lemasson répond. Un nouvel appel d'offre

Pont romain vue aval (côté romain)

Pont vue amont (côté agrandissement de 1830).

est lancé le 30 mai 1824 avec 6 soumissionnaires Latreille Dussol, Antoine brun, André Lemasson, Comy Cadet, Jacques Gourdon, et Jacques Dessale ; ce dernier de Montpellier est retenu avec un rabais de 19 % pour un montant des travaux de 66 414 francs.

En avril 1833, le pont n'est toujours pas élargi car les Ponts et Chaussées font part d'un devis de 56 600 francs pour élargir le pont, établir et restaurer la tête aval y compris épuisement et frais de batardeaux.

En cours de travaux, des différents s'élèvent sur la terminologie des matériaux extraits entre poudingues, roches tendres, roches dures, moellons des carrières de Beaulieu. L'entrepreneur envoie trois mémoires au Préfet en date du 23 janvier 1830, 03 janvier et 06 février 1835 pour une révision des prix sur certains travaux.
En particulier, l'entrepreneur demande le paiement des remblais de l'avenue du pont et de la rampe de Boisseron comme déblais de 2ème catégorie, attendu dit-il, *« qu'il a été obligé d'y porter du débris de carrière »*.

Réponse de l'administration : *« Mais cet entrepreneur oublie que s'il a agi ainsi, c'est qu'il a bien voulu lui-même et que s'il n'avait pas attendu jusqu'à la fin des travaux pour exécuter le grand déblai après le pont de Boisseron, les remblais ne lui auraient jamais manqué sur ce point. Il a mieux aimé emprunter d'abord quelques remblais et vendre ensuite ainsi qu'il le fait aujourd'hui les matériaux qui proviennent du déblais après le pont de Boisseron. C'est là un état de choses que l'administration a pu tolérer mais qui ne doit pas servir de prétexte au sieur Dessale pour réclamer une indemnité ».*

En 1835, la Bénovie sort de son lit et entraîne des pertes pour l'entrepreneur. Il se retourne contre l'administration pour se les faire rembourser. Elle lui répond : *« Le même entrepreneur demande encore qu'on lui tienne compte de la chaux, du sable, des*

bois et des engins de toute espèce qui ont pu être emportés par les diverses crues de 1835. Mais cette prétention ne doit pas être admise plus que les autres, car il est évident que ces matériaux ou ces engins n'ont été emportés que par la faute de l'entrepreneur qui aurait du les déposer en lieu de sûreté. Le sieur Dessale se trompe même lorsqu'il avance que la note de ces diverses pertes a été prise à cette époque par les employés de l'administration. Il est de fait au contraire que lorsque le soussigné apprit après la première crue que l'entrepreneur avait donné au piqueur chargé de la surveillance des travaux la note des objets qu'il disait avoir perdu, le soussigné défendit à tous ses agents de recevoir à l'avenir de pareilles notes et que depuis aucun attachement n'en a été tenu. »

Les différentes demandes de l'entrepreneur seront rejetées.

En 1836, l'administration se plaint également de la lenteur des travaux en particulier lors du pavement de la chaussée du pont. L'entrepreneur invoque les travaux agricoles qui mobilisent la main d'œuvre locale.

A la fin des travaux, la route d'accès au pont, compte tenu de l'agrandissement du pont doit être refaite.

Le 10 mars 1836, le maire de Boisseron écrit au Préfet : *« ...il restera encore à faire un remblai considérable plus un aqueduc pour les eaux de la commune… »*

Un rapport en date du 4 avril 1836 sur la nouvelle réclamation de M. le Maire de Boisseron relative à la restauration de la rampe qui conduit à ce village mentionne : *« Avant la reconstruction du Pont de Boisseron, la rampe qui descend de ce village jusqu'à la route royale était dans toute sa longueur en fort mauvais état. Les travaux nouvellement entrepris sur ce point ayant considérablement élevé le sol de la route, il en est résulté que l'administration des Ponts et Chaussées a du faire construire à neuf et à ses frais une nouvelle rampe pour rétablir la*

communication. Cette rampe descend depuis la route jusqu'à l'endroit où elle vient rencontrer l'ancien chemin et s'arrête en ce point. C'est là évidemment tout ce que l'administration des Ponts et Chaussées pouvait être assujettie à faire et il n'est pas juste de lui en demander davantage.

Maintenant si la commune de Boisseron veut continuer à réparer son chemin d'embranchement parce que les travaux neufs qui ont été faits sur ce pont font encore mieux ressortir le mauvais état des autres parties, si en d'autres termes, cette commune veut obtenir par suite des travaux de la route royale, en place d'un mauvais chemin d'embranchement une route neuve parfaitement bien réparée d'une extrémité à l'autre, ce n'est pas à l'administration des Ponts et Chaussées qu'elle doit s'adresser.

Cependant il faut le dire, il s'agit d'une dépense utile et qu'il est très convenable d'entreprendre mais c'est au département à venir dans cette circonstance au secours de la commune, s'il est vrai qu'elle soit sans ressources, et on le répète, c'est dans tous les cas une chose tout à fait étrangère à l'Administration des Ponts et Chaussées. »

Le 7 avril, un nouveau rapport tombe : *« Le sieur Dessale dit en effet que le déblai assez considérable à faire aux deux avenues du pont de Boisseron sont d'un roc tendre et de la même nature, à très peu près, que la pierre de taille qui a servi à la construction du pont, et que cette circonstance diminue beaucoup le coût de l'élargissement proposé et ajoute encore à la confiance avec laquelle on conseille cette amélioration. Car, il est évident que la carrière de Boisseron fournisseur en pierre dure, en la comparant aux pierres qui proviennent des carrières de Saint Génies, et il est non moins évident que ces mêmes carrières fournissent une pierre tendre en les comparant à celles extraites aux carrières de Vic ou de Cette qui étaient réellement dures… »*

Les travaux d'élargissement du pont se font avec des

pierres de la carrière de Boisseron, de Beaulieu et également des pierres extraites des déblais provenant des travaux de creusement « *à la poudre* » des parties rocheuses du chantier.

Malgré de nombreuses recherches, aux Archives Départementales, à la Direction départementale de l'Equipement subdivision des ouvrages d'art, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il n'a pas été possible de retrouver le dossier du marché des travaux d'agrandissement du pont romain ainsi que le procès verbal de réception de ces travaux. Compte tenu des différents litiges entre l'Entrepreneur et l'Administration, ces travaux, se terminent par un contentieux et un procès. Le dossier complet de cette affaire doit traîner dans les archives d'une cour de justice.

En 1960, du 12 juillet au 12 septembre, des travaux d'enrochement sont réalisés dans le lit de Bénovie pour renforcer les fondations de l'arche principale affouillées par les crues de Bénovie.

En 1980 une passerelle, submersible lors des inondations, est mise en place dans le lit de la rivière pour permettre aux piétons de passer d'une rive à l'autre de la rivière, sans emprunter le pont devenu très dangereux du fait d'une circulation très importante.

L'église

Nous avons vu qu'une église primitive a pu exister sur le

tènement des Estampus, situé derrière le cimetière actuel ainsi qu'une ébauche d'agglomération avec présence de tombes découvertes lors des travaux de création de la Route Nationale 110.

Une église plus récente que l'on peut voir sur différents plans du XVII au XIX^{ème} siècle est située à l'est du village. C'est un bâtiment de 10 mètres de largeur, sur 14 mètres de longueur et 11 mètres de hauteur. Cette bâtisse comprend deux parties, une partie ancienne côté chœur de 10 mètres sur 7 mètres et une partie moderne de même largeur et de 7 mètres de long. Elle a servi d'église paroissiale jusqu'en 1859. Le bénitier et les chapiteaux que l'on peut voir dans l'église actuelle et que l'on peut dater de l'époque romane (XII^{ème} siècle) pourraient être de l'église des *« estampus »*. L'architecte les a reproduits dans son projet d'agrandissement.

Dès 1830, cette chapelle se délabre et en 1838 on démolit la façade pour en reconstruire une nouvelle. En 1846, des réparations sont effectuées à cette église par l'entreprise Samalin de Sommières.

Le 18 août 1847, le préfet de l'Hérault reçoit une ampliation de l'ordonnance royale du 7 août provenant du Ministère de la Justice et des Cultes qui érige en succursale l'église de la commune de Boisseron (à cette date la population est de 400 habitants et la superficie du territoire est de 737 ha). Elle est rattachée jusqu'à cette date à la paroisse de Saussines qui elle comprend 765 habitants et 1375 ha de superficie. Il existe une église et la commune offre de construire un presbytère si l'érection est agréée. Cette population est à 4 kilomètres de Saussines, et en hiver la route est impraticable à cause des terrains infranchissables.

Louis Philippe ordonne l'érection en succursale de l'église de Boisseron le 7 août 1847. Le Préfet de l'Hérault écrit à l'évêque le 27 août 1847 pour que ce dernier nomme un desservant. En 1847, des travaux de réparation de la tribune sont mis en œuvre.

Le Maire et le Curé demandent un secours financier à l'Impératrice en 1852. Ils écrivent que l'église du château est pauvre, malsaine et trop petite pour la population (363 habitants en 1846). Ce secours est accordé par l'Impératrice.

En 1848, le conseil municipal étudie la possibilité d'acquérir la maison Desalle pour la transformer en presbytère mais ce projet est abandonné.

En septembre 1851, le presbytère est construit sur les plans de l'architecte Dausset par l'entreprise Simon Paul de Saussines pour un montant de 5 600 francs. Le 7 mai 1853, l'ancien cimetière est annexé au presbytère.

Le 13 décembre 1852, le préfet de l'Hérault désigne l'architecte Léonard pour établir un devis pour l'agrandissement de l'église.

Le 20 février 1853, le maire Aimé Sue rédige une supplique à sa majesté Napoléon III pour avoir un secours financier pour l'église. Il écrit que l'église est insuffisante pour contenir la population, qu'elle est vétuste et que la construction est défectueuse sur la voûte de la nef et que l'on ne peut continuer à y célébrer les offices sans danger. Ce secours est accordé.

Le 28 février 1853, le maire informe son conseil que la voûte de l'église est défectueuse, que ce mauvais état a déjà été signalé le 10 mai 1838 et 10 mai 1839 et que le devis de

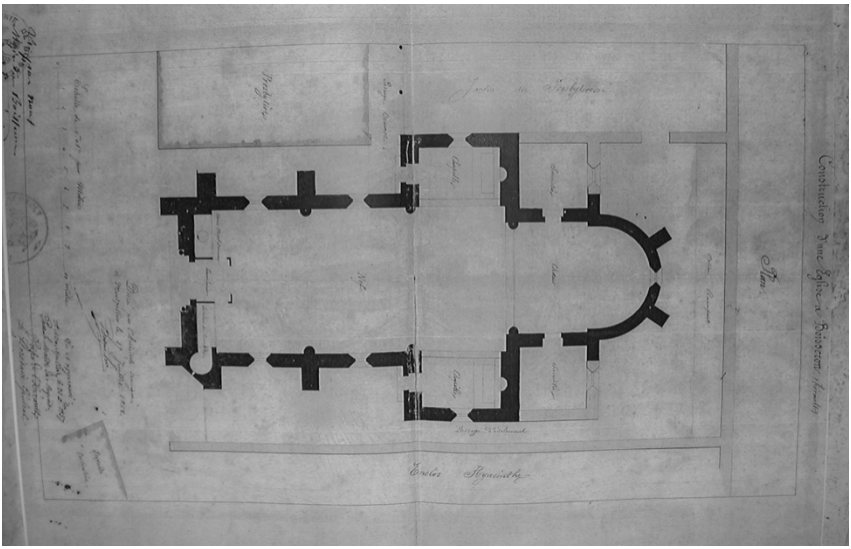

Plan de l'église

L'église

réparation établi par l'architecte Léonard s'élève à 12.143 francs.

Le conseil municipal vote les réparations et l'agrandissement de l'église. Le Conseil de Fabrique [85] rejette le projet car l'église du château est trop loin du centre du village. En 1854, le projet est abandonné par le Ministre de l'Instruction Publique et des cultes qui le considère comme trop défectueux.

Le 12 mai 1856, le conseil délibère à nouveau pour l'agrandissement de l'église.

Le projet d'agrandissement de cette église est établi en juin 1856 par l'architecte Léonard pour un montant de 6 000 francs. Il est approuvé le 20 juin 1856

Le 30 août 1856, le conseil municipal rejette l'agrandissement et abandonne complètement ce projet.

En 1856, la préfecture propose donc la construction d'une église à côté du presbytère.

La commune fait à nouveau appel à Léonard. Il prépare un projet dont le montant de 12 000 francs ne correspond pas aux possibilités financières de la commune limitées à 10 000 francs. L'architecte Léonard refuse d'amputer ce projet, invoquant qu'il n'est pas possible de construire une église pour cette somme. Un nouvel architecte est recherché, et Bésiné en tant qu'architecte départemental est désigné par la préfecture pour s'occuper de ce projet. Mais avant de construire, il faut choisir un emplacement pour la nouvelle église. Le souhait de la préfecture est de trouver une implantation proche du presbytère.

Le 25 juillet 1856, Mr François Hyacinthe, adjoint au maire, établit une promesse de vente pour un terrain touchant celui du presbytère et qui correspond exactement aux souhaits préfectoral et communal. Bésiné dans son rapport pour la nouvelle construction note que *« le terrain choisi confronte, au*

---

85 Etablissement gérant les églises avant 1906.

L'église

Intérieur de l'église

nord la place principale du lieu qui est l'actuelle place de l'église, à l'est le jardin et le presbytère, au sud l'ancien mur du rempart.»

L'édifice sera complètement isolé et éclairé par toutes ses faces avec un passage de 2,50 m en largeur, sur les côtés et à l'arrière. On peut noter ici le souci d'hygiène de l'architecte mais aussi son souci de répondre aux circulaires ministérielles qui imposent des exigences quant à la disposition des édifices religieux : les fidèles doivent avoir un accès au chœur et circuler aisément à l'intérieur de l'édifice, la lumière doit aussi être diffusée équitablement dans l'église.

Au sujet de l'emplacement Bésiné écrit : *« l'édifice à construire sur cet emplacement n'en sera que plus pittoresquement assis et s'annoncera au loin comme le monument le plus important et le plus intéressant de la localité. »*

Le style adopté pour cette église est le style roman primitif dans toute sa simplicité, en égard au peu de ressources dont la commune dispose. En effet, l'église paroissiale est un symbole pour la commune. L'architecte doit composer avec les exigences techniques d'une construction mais aussi le désir légitime de la population et de l'évêché de posséder une église qui honore la commune et pouvant être admirée à des lieues

Le 27 juillet 1856, Bésiné remet les plans et le devis. Ce dernier s'élève à la somme de 10 900 francs.

En 1857, des souscriptions sont lancées : la première rapporte 754 francs, la deuxième 658 francs et la troisième 465 francs.

Le 26 septembre 1857, les dépenses sont revues à la hausse. L'architecte diocésain chargé d'approuver le projet écrit : « *le projet pour l'église de Boisseron paraît sagement conçu et susceptible d'être approuvé seulement il serait plus conforme au style adopté par l'architecte de faire supporter l'avant corps de la tribune par des corbeaux au lieu de voussures. »*

Ces rectifications entraînent les modifications suivantes :
- Suppression de la tribune,
- Ajout de deux chapelles dans les bras du transept,
- Ajout d'un passage pour communiquer entre l'église et le presbytère.

Et un surcoût avec un devis total de 12 000 francs.

Dans ce même rapport, l'architecte fait une proposition de financement adapté. Il propose de céder la partie antérieure de l'ancienne église (de la porte jusqu'à l'arceau du chœur) à l'entrepreneur chargé des travaux. La démolition de l'ancienne église est à ses frais mais il récupère gratuitement les matériaux qui lui sont cédés. Cette matière première sert d'avance de fonds pour les travaux soit l'équivalent d'une somme d'argent de 575 francs.

Il propose également de céder à Mr Sue la partie restante de l'édifice c'est à dire le chœur avec une pointe de regret compte tenu du « *caractère architectonique* » ainsi que le sol occupé par l'église, d'une valeur équivalente à 720 francs.

Les dépenses s'élèvent donc à :

L'achat du terrain à Mr Hyacinthe	400 francs
Le devis pour la construction	10 765 francs
Les honoraires pour les plans du 1er architecte	174 francs
Total	11 339 francs

Les ressources s'élèvent à :

L'imposition	3 200 francs
1ère souscription auprès des boisseronnais dons	2 600 francs
2ème souscription	665 francs
Souscription en nature	134 francs
Vente à Mr Sue d'une partie de l'église	720 francs

Secours de l'état	2 000 francs
Secours du département	2 000 francs
Total	11 339 francs

En 1858, le conseil municipal achète un terrain supplémentaire aux époux Bruguière pour 400 francs pour la nouvelle église. L'appel d'offre est lancé le 15 février 1858 et les travaux sont adjugés pour 10 895,24 francs. Ils débutent le 1er mars 1858 par l'entrepreneur Paul Simon de Saussines.

L'édifice conçu est réalisé selon un plan en croix latine. Cette forme est caractéristique de nombreuses églises depuis de lointains prototypes basilicaux de Rome et d'Orient. La croix latine est un symbole fort pour les chrétiens, elle représente la croix sur laquelle le Christ a été crucifié. En tant que membre de la société de Saint Jean, on peut comprendre tout le sens que l'architecte donne à ce symbole.

La croix se divise en deux parties : la nef constituant la partie verticale et le transept la partie horizontale. La croix latine permet de créer une séparation entre la nef qui est l'espace des fidèles et le chœur partie plus spirituelle. Ce choix de forme permet aussi de loger des chapelles dans ces bras.

La nef unique est voûtée en plein cintre sur toute la longueur du vaisseau central qui est divisé en trois travées. Chaque travée est séparée par un arc doubleau qui se termine par des colonnes engagées à chapiteaux sculptés ou non. Chaque travée est éclairée par deux baies en plein cintre.

Des portes d'accès placées dans les bras du transept donnent un accès direct aux chapelles et notamment une en communication avec le presbytère (elles n'ont jamais été réalisées). Un arc triomphant sépare l'abside en hémicycle de la nef. La voûte du chœur se terminant par un cul de four est ajourée

d'une baie. L'abside en hémicycle caractéristique des églises romanes se retrouve ici. On peut constater que la voûte en plein cintre s'harmonise avec le chœur et ce type de voûte est d'un emploi fréquent dans les églises romanes du XI^{ème} et XII^{ème} siècle.

La façade est entourée par deux contreforts décoratifs car au XIX^{ème} siècle les méthodes de construction n'imposent plus la répartition des poussées et des masses. L'accès à l'édifice se fait par une porte principale située dans l'axe de l'église. La porte d'entrée était précédée d'un escalier. Elle est surmontée d'un tympan non sculpté dont la première des trois voussures est en pierre de taille

En effet, le gros œuvre et la maçonnerie sont généralement réalisés en moellon calcaire ou mélangé à du mortier de chaux grasse et du sable de rivière. La pierre de taille est réservée à certaines parties de l'édifice. Elle souligne les éléments de décoration tels que les encadrements de portes, les arcs doubleaux. La voûte est en briques crochetées. Ces briques s'emboîtent les unes dans les autres en créant une structure qui allège la voûte afin de réduire les efforts sur les murs. La couverture de l'église est en tuiles et briques, et les combles et charpentes en sapin. Les matériaux de construction proviennent des carrières de la région comme le recommande le Ministère, par exemple en pierres de Vendargues. L'utilisation des matériaux régionaux permet de faire travailler les carrières et les usines locales et facilite l'approbation du projet par le conseil de fabrique et le conseil municipal.

L'église

Place de l'église. La pompe

Les voussures retombent en deux piédroits à chapiteaux sculptés. Une croix taillée en creux surmonte la baie. La façade est couronnée par un fronton rompu. Sur le pignon est installé un clocheton mur à deux arcades toujours en plein cintre surmontées d'un oculus et d'une croix. Cette croix se trouverait aujourd'hui dans le jardin du presbytère.

En ce qui concerne le mobilier intérieur, certains meubles sont récupérés de l'ancienne église (l'autel principal, la chaire) ; le reste du mobilier est fabriqué (les autels des chapelles latérales)[86].

Le 25 octobre 1859 on bénit et on inaugure l'église sous le vocable de Saint Laurent. Le métré définitif est établi le 22 juin 1860 et s'élève à 13 000 francs pour un devis initial de 11 400 francs en juillet 1856.

En 1863, le conseil municipal décide la vente à l'amiable de l'ancienne église. Elle est rétrocédée à M. Reynes, chanoine honoraire en retraite, pour la somme de 700 francs.

Le 14 mai 1865, le conseil vote la construction d'une sacristie et d'un escalier conduisant au clocher. En 1892, le sieur Valentin creuse un puits de 16 mètres de profondeur au presbytère pour 350 francs.

Dès 1904, des réparations sont réalisées car les murs et la façade menacent déjà ruines. Les travaux en question sont visibles sur la carte postale de cette époque. Ils apparaissent en clair en haut de la façade.

Le 7 mars 1906, l'église est profanée à la suite du vote et

86 Description de l'église donnée par Sylvie Rol dans son exposé du 1er février 2002.

de l'application de la loi de séparation de l'église et de l'état. Après 42 coups de bélier la porte de l'église est enfoncée et les objets du culte spoliés. A cette date, Mr Rousset est maire de la commune.

L'ancienne église devient la propriété de M. Silhol. En 1912, ce dernier la fait démolir. Compte tenu de la disparition du ou des registres des procès verbaux des réunions du conseil municipal entre 1895 et 1935, cette période reste très floue et il est difficile de remonter le cours des événements. Il semblerait que la cloche équipant le clocher de l'ancienne église ait été donnée à la commune de Souvignargues. Elle orne aujourd'hui le clocher de son église qui comporte deux cloches, la petite étant celle de l'église de Boisseron.

Profanation de l'église lors de l'inventaire : 7 mars 1906

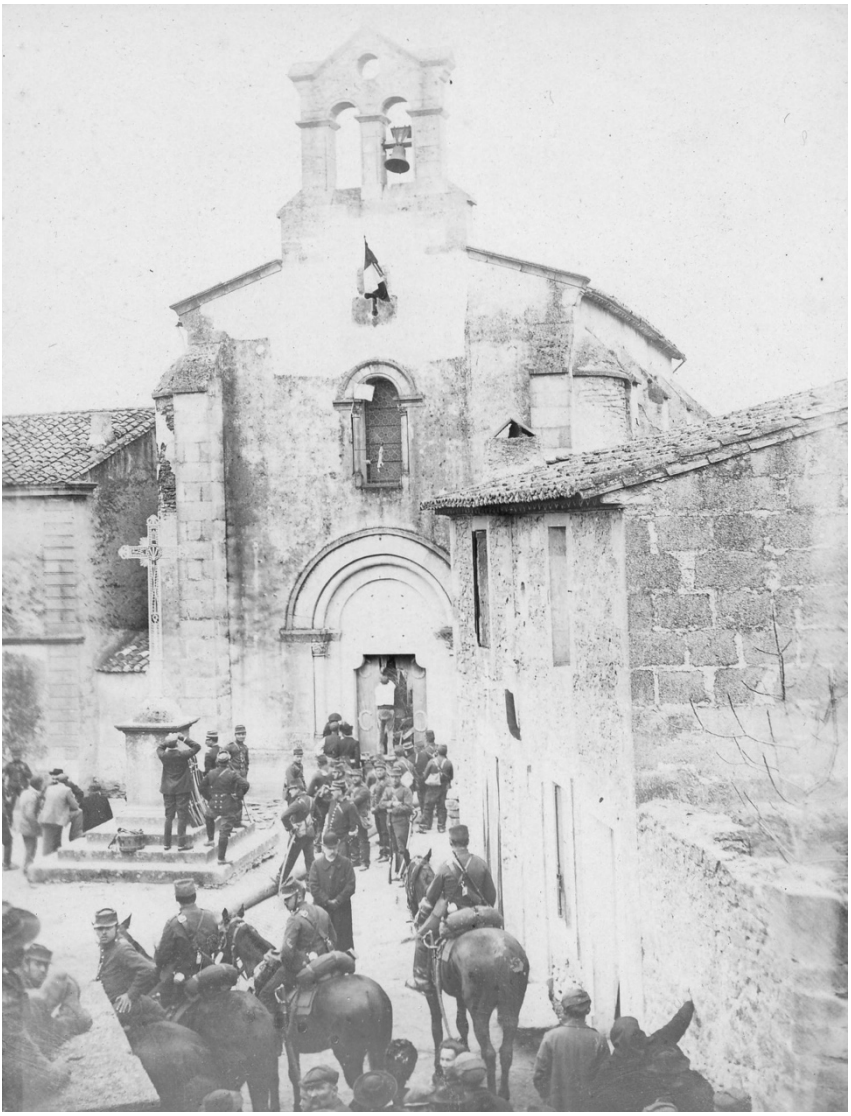

Profanation de l'église lors de l'inventaire : 7 mars 1906

Le temple

Les protestants de Boisseron sont très mécontents. En effet, les catholiques de cette commune ont obtenu gain de cause avec la construction de leur église. Ils écrivent au maire le 27 septembre 1856 pour demander la rétrocession de l'ancienne église lorsque la nouvelle sera construite. Le conseil municipal donne son accord. Les protestants après visite des lieux font part de leur mécontentement. Ils estiment que si cet édifice est impropre au culte catholique, il l'est également pour le culte protestant. Ils adressent une supplique au maire pour l'érection d'un temple le 26 avril 1858.

Le devis et le cahier des charges sont établis le 24 mai 1858 par l'architecte Pinchard de Montpellier. Le dossier est approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 11 juillet 1858, l'adjudication est lancée le 25 juillet 1860 pour un coût estimatif de 7 000 francs.

Deux entreprises soumissionnent, Vézian Etienne de Boisseron pour 6 930 francs et Simon Paul de Saussines pour 6 860 francs. Ce dernier en est adjudicataire.

Mr Causse Louis fait don du terrain de l'emplacement.

Une souscription est lancée auprès de la population. Le financement est assuré de la manière suivante :

Souscription volontaire pour	2 075 francs
Souscription en nature	704 francs
Imposition extraordinaire	1 200 francs
Secours sur les fonds de l'Etat	3 021 francs
Total	7 000 francs

Le préfet n'est pas d'accord sur le montant pris sur les fonds de l'Etat. Finalement, le financement est solutionné par un prêt sans intérêt consenti par Mr Silhol. Il a déjà fait un don de 500 F dans la souscription. De plus, il s'engage à payer la fabrica-

Temple et Sacré Coeur

Le temple

tion de la chaire et du mobilier du Temple.

Le procès verbal de la réception provisoire est dressé le 9 décembre 1862, celui de réception définitive le 20 janvier 1866.

Le pasteur officiant à cette époque est Mr Devezère et le maire M. Sue.

Le temple est un édifice de 16 m de long, de 8,50 m de large, 7,50 m de haut surmonté d'un clocher de 8.25 m de haut.

L'arrière du temple se termine par un appentis de 4,15 m de profondeur, 5 m de largeur et 4 m de hauteur. Le bâtiment est entièrement construit en pierre de Boisseron.

Le décompte définitif des travaux ressort à 7 249 francs.

En mai 1866, le sieur Vézian Etienne construit un mur de clôture avec porte flamande[87] sur le devant du temple conformément à l'autorisation préfectorale en date du 21 juin 1865 et ceci pour un montant de 227 francs.

Route de Lunel

87 De style flamand.

Le cimetière

Sur le plan de 1769, le cimetière du village est inclus à l'intérieur des remparts, dans la partie orientale du village. Avec le développement de l'urbanisme, cette présence intra-muros présente de nombreux inconvénients. Au milieu du XIX^{ème} siècle, la municipalité s'en inquiète.

Le 25 mars 1852, le maire demande au préfet la création d'un nouveau cimetière : *« La commune de Boisseron située sur un roc de pierre calcaire massif et ayant une population de 365 habitants possède un cimetière dans l'enceinte même du village, sur une portion duquel on vient de construire le presbytère. Le périmètre du cimetière y compris l'emplacement du logement du curé, et la partie qui en a été détractée dans laquelle la présence du rocher n'a jamais permis de creuser des fosses n'a d'après le plan cadastral qu'une surface très insuffisante de 6 ares au plus.*

Depuis longtemps l'urgence d'établir un nouveau cimetière a été profondément sentie. Aujourd'hui plus que jamais en raison du voisinage du presbytère, de l'augmentation de la population et des conditions défavorables dans lesquelles il se trouve. Cette urgence est une nécessité qui ne permet plus à la commune de différer plus longtemps la construction du nouveau cimetière.

Je me hâte encore d'ajouter un motif de plus qui milite en faveur de la demande que j'ai l'honneur de vous adresser. Il existe dans la commune environ 50 à 60 habitants qui appartiennent au culte réformé, et qui n'ayant aucun lieu spécial de sépulture, sont obligés de temps immémorial de se faire enterrer dans leurs maisons ou leurs champs. Cet état de chose qui blesse tout à la fois la justice et la morale cessera, dès que la commune aura fait l'acquisition d'un emplacement convenable… »

Le 20 juin 1852, une enquête commodo et incommodo est lancée sur les avantages et les inconvénients résultant d'un projet de translation du cimetière de cette commune dans la partie de la parcelle des Estampus. Qui plus est, dans le cimetière actuel, on ne peut transporter les cadavres qu'en les faisant passer dans l'appartement du rez de chaussée du presbytère. Une seule personne se présente à cette enquête et émet un avis favorable à ce transfert.

Une rétrocession de terrain est lancée pour l'implantation de ce cimetière, à cheval sur les vignes du sieur Louis Jeanjean dit Rayal et de Veuve Bruguière.

La dernière inhumation dans le cimetière du village a lieu le 12 décembre 1852. Les cinq ans révolus exigés par la loi se terminent le 12 décembre 1857. A cette date l'incorporation du cimetière au presbytère doit légalement avoir lieu. Le maire invite toutes les personnes qui ont des pierres tumulaires sur la tombe de leurs parents à les enlever. Faute par eux de se conformer à cet avis, lesdites pierres tumulaires deviendront la propriété de la commune.

Sur l'emplacement laissé vacant, on construit la nouvelle église décrite ci-dessus.
Le nouveau cimetière comprend trois parties :

- le cimetière catholique
- le cimetière protestant
- le cimetière des inconnus.

Le cahier des charges de construction du cimetière est établi le 26 avril 1852 par l'architecte Pinchard, avec un montant prévisionnel de travaux de 2 740 francs. L'adjudication est lancée le 26 août 1852.

Les travaux comprennent la réalisation des murs de clôture, les portails et les ouvrages d'art : la porte d'entrée, une borne, et une croix au centre du cimetière. L'entreprise Paul Vézian de Boisseron est adjudicataire des travaux.

Le nouveau cimetière, non terminé, est béni le 3 mai 1853.

Le 30 mai, le maire, Mr Sue, adresse une mise en demeure à l'entreprise pour qu'elle termine la mise en place de la colonne devant supporter la croix. Il a 8 jours pour exécuter cette mise en demeure, ce qui est fait.

La voie ferrée

En 1865, suite au développement important du transport par voie ferrée, la mise en place des machines à vapeur, la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée lance une enquête publique pour la construction d'une ligne ferrée entre Sommières et Montpellier via les Mazes le Crès. Cette ligne a pour vocation principale le transport du charbon des mines d'Alès en direction de Montpellier et surtout de Sète.

Le 24 mars 1866, le Conseil Général fixe la contribution des communes aux dépenses de la construction de cette ligne, la somme de 1 440 F est retenue pour Boisseron.

Des travaux préparatoires de remblais de la voie sont engagés à partir de 1871. Le 1er septembre 1871, le Maire de Boisseron se plaint des enlèvements de gravier effectués par les entreprises dans le lit de Vidourle pour la construction de la ligne. Le Préfet le déboute.

Cette section d'une longueur de 21,8 km est construite dans une zone de garrigue et la difficulté principale en est le franchissement de Vidourle sur le territoire de Boisseron.

Afin d'éviter une construction en remblais qui aurait été un véritable barrage et aurait provoqué une inondation de la plaine au moment des crues de Vidourle, les ingénieurs du PLM résolvent la difficulté en construisant un viaduc de 376,30 mètres comprenant trois parties :

- sur la rive gauche construction d'un perré autour de la culée servant de support au tablier métallique et construction d'un deuxième perré autour de la culée sur la rive droite, avec une pile maçonnée de 7,90 mètres implantée au milieu de Vidourle
- un pont droit métallique de 60 mètres de débouché, en 2 travées métalliques
- un viaduc de 300 mètres d'ouvrage comprenant 30 arches de 8 mètres

L'ensemble de l'ouvrage est visible du CD 34 à l'entrée de Boisseron[88].

La partie maçonnée du viaduc est réalisée par l'entreprise Michelon père et fils de Nîmes et réceptionnée en mai 1882. A noter que la compagnie des chemins de fer demande à l'entreprise adjudicataire des travaux d'utiliser la carrière de Boisseron pour l'extraction des pierres de cet ouvrage. Pendant les travaux un

88 A noter qu'avec la construction de la déviation du CD 34, le remblai au niveau du pont du Grand Mantel a disparu, et la partie maçonnée en pierres de Boisseron n'est plus accessible, y compris à pied.

Pont du chemin de fer sur le Vidourle

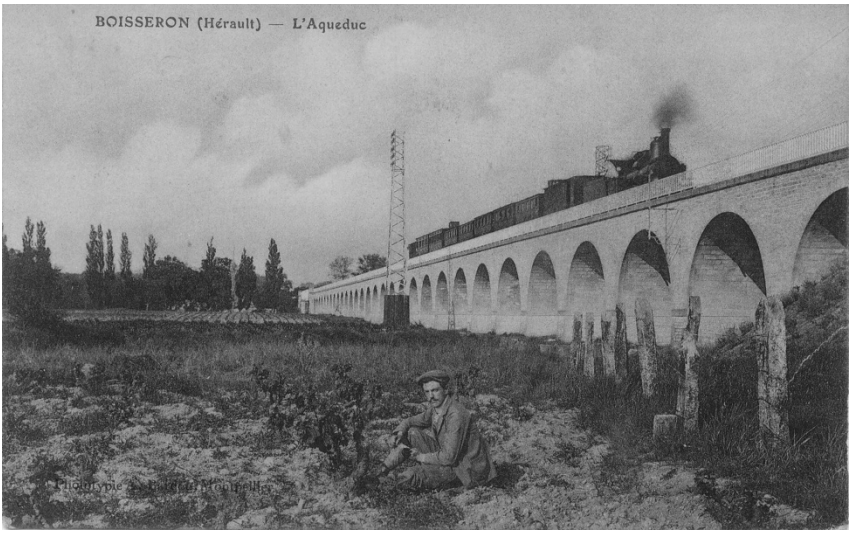

L'aqueduc. (Sic)

convoi de charrettes effectue le trajet de la carrière au ténement du Grand Mantel pour amener les pierres à pied d'oeuvre.

La partie pile dans Vidourle nécessite des fondations spéciales à l'air comprimé. Elle est réalisée par l'entreprise Louis Montagnier, 6 rue Abbeville Paris 6ème. Pour atteindre l'assise du rocher au niveau -10,80 mètres, il faut mettre en place une pile maçonnée de 6,70 mètres.

L'étude de la partie métallique pose un problème quant à l'auteur des travaux. Certains les attribuent aux ateliers Gustave Eiffel. Après de nombreuses recherches aux services des archives de la Direction Régionale de la SNCF de Montpellier, il n'a pas été possible de retrouver trace de cette partie dans le dossier de construction. En effet, le dossier de la partie métallique de cet ouvrage a été substitué pour intégrer un nouveau dossier ouvert par la SNCF au moment du bombardement de ce pont par l'armée américaine en août 1944. Le pont métallique reçoit un éclat d'obus. Il fait l'objet d'une visite pour connaître l'ampleur des dégâts. Un nouveau dossier comprenant la construction de la partie métallique est ouvert et malheureusement disparaît. Il est porté manquant dans les archives de la SNCF.

Le métré définitif de l'ouvrage est dressé le 28 juillet 1882 et approuvé par les entreprises après la mise en service de la ligne le 30 octobre 1882.

Après différentes recherches aux Archives Nationales, les Archives des Ateliers Gustave Eiffel infirment l'hypothèse de la construction de cet ouvrage par Eiffel. Après de nouvelles recherches au Centre des Archives du Monde du Travail situé à Roubaix, on retrouve les dossiers de la Compagnie des Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée [89].

Ainsi le procès-verbal du 18 novembre 1880 de la

[89] Cote 77 AQ.

commission de construction attribue l'exécution des travaux de terrassement, ouvrages d'art et ballastage du viaduc de Vidourle à MM. Michelon père et fils, Montagnier et Volle. Le procès-verbal du 20 janvier 1881 de la même commission attribue la fourniture et la pose des tabliers métalliques du dit viaduc à MM. Baudet et Danon

Procès-verbal du 18 novembre 1880 :

« Le Directeur de la construction dépose sur le bureau les soumissions de divers entrepreneurs pour l'exécution des travaux de terrassement, ouvrages d'art et ballastage :

1°) de la ligne de Nîmes à Sommières, divisés en deux lots et propose d'adjuger
le 1er à MM. Michelon et Ribou au prix de 555 703 francs
le 2ème à M.Veysseyre 351 700 francs
somme à valoir 92 597 francs
et d'ouvrir un crédit de 1 000 000 francs

2°) de la ligne de Sommières aux Mazes, divisés en 3 lots, et propose d'adjuger :
le 1er à MM. Michelon père et fils au prix de 373 819 francs
le 2ème à M.Montagnier 35 000 francs
le 3ème à M.Volle 533 613 francs
somme à valoir 107 568 francs
et d'ouvrir un crédit de 1 050 000 francs

Ces propositions seront portées au Conseil avec avis favorable. »

Procès-verbal du 20 janvier 1881 :

« Le directeur rend compte à la Commission des soumissions de divers entrepreneurs pour la fourniture et la pose de tabliers métalliques de diverses lignes, il propose de confier :

La gare

La gare

1°) ceux de la ligne de Nîmes à Sommières à MM. Baudet et Donon et d'ouvrir à cet effet un crédit de 50 000 francs
2°) ceux de Sommières aux Mazes, aux mêmes, au prix de 160 000 francs
3°) ceux d'Aubenas à Prades, à Mrs Imbert frères au prix de 62 000 francs
Ces propositions seront portées au Conseil avec avis favorable. »

Par décision de Mr le Ministre des travaux publics du 12 juillet 1878, l'emplacement des stations de la ligne de Sommières aux Mazes est déterminée. Il est établi sur cette ligne cinq stations : Boisseron, Saint Christol, St Géniès des Mourgues, Castries et Vendargues.

La station de Boisseron est établie à proximité de la route Départementale n° 3 d'Aigues Mortes à Boisseron. Le bâtiment des voyageurs et les quais à marchandises sont à droite de l'axe. On y accède par une avenue partant de la route départementale n° 3.

Le bâtiment des voyageurs est de 4 ème classe ; il a pour dimensions 9 mètres sur 8 mètres. Les lieux d'aisance placés à côté ont 3 mètres sur 1 mètre 80. L'abri situé en face aura 5 mètres sur 3 mètres 43.

Deux trottoirs de 100 mètres de longueur et 4 mètres de largeur sont établis de chaque côté des voies.

Le service des marchandises comprendra un quai découvert de 25 mètres de longueur surmonté d'un abri en charpente de 8 mètres sur 4 mètres. Ce dernier ne sera jamais construit.

Les voies de service sont reliées à la voie principale par des aiguilles mais on ne pose d'abord que la voie de quai sur laquelle est soudée une voie en cul de sac avec bascule et grue roulante.

Le 30 octobre 1882, la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée met en service cette ligne.

Après cent ans de service et par manque de rentabilité, la voie Sommières-les Mazes est abandonnée. Elle est déposée par l'entreprise Desquenne et Giral en décembre 1980.

En 1982, la commune de Boisseron achète la gare. Elle la transforme en maison d'associations, crée un terrain de sport et d'espaces verts. L'emprise de la voie reste toujours la propriété de Réseau Ferré de France.

La mairie

Sur le plan de 1769 comme sur le plan dessiné par Anne Rulman en 1622, le four communal apparaît au centre du village, face à l'actuelle église. Avec le développement de l'urbanisation, les élus municipaux décident en 1842 de faire édifier une mairie et des écoles à l'emplacement du four. L'entreprise Auguste Jalabert réalise le projet en 1844 pour 1 700 francs.

En janvier 1853, les locaux de la maison d'école sont déclarés insalubres à cause du four situé au dessous de la salle de classe. Le 5 janvier, le préfet demande que ce four ne soit plus affermé. Il préconise que le tuyau de la cheminée du four banal soit mis à l'extérieur du bâtiment. Les travaux sont exécutés. Le four banal est à nouveau affermé jusqu'en 1892 à Chausse Antoine, Barthélemy Antoine, Planchon Louis, Théron Louis et Chausse Junior.

Après de nombreuses séances en date des 29 juin 1871, 19 mai 1872, 11 mai 1873, le conseil municipal dans sa séance du 23 décembre 1874 charge l'architecte Dausset d'établir un projet pour la nouvelle mairie.

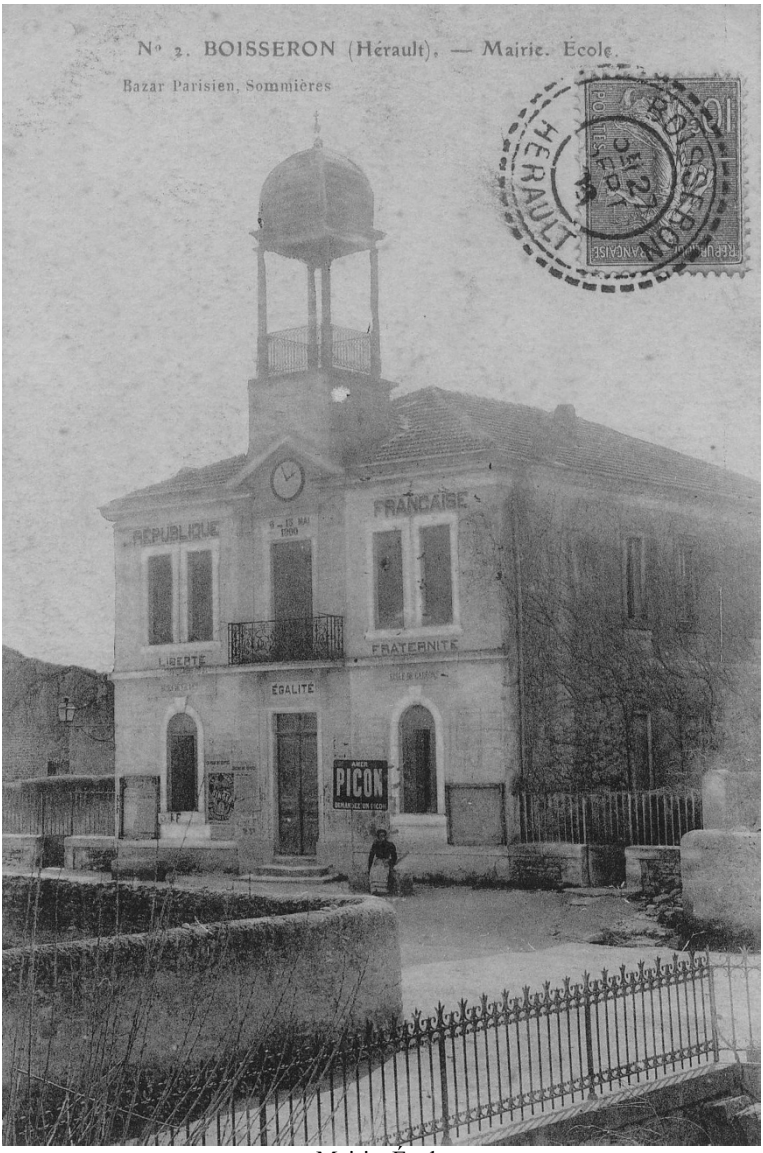

Mairie. École

En 1879, le projet n'est toujours pas établi et le conseil municipal du 22 mars demande au Préfet de nommer un nouvel architecte.

Le 23 mai 1879, le projet de Dausset est entériné pour un montant des travaux de 10 700 francs. Il faut attendre 1884 pour voir le commencement des travaux confiés à l'entreprise Favier pour un montant de 14 877 francs. Ils se terminent en novembre 1885. La nouvelle mairie est inaugurée dès la fin des travaux. Le métré définitif quant à lui, ne sera établi qu'en 1887.

Entre-temps, la municipalité demande la construction d'une tour d'horloge au dessus de la façade de la maison d'école. Favier la réalise pour 15 000 francs. Ferdinand de Lunel l'équipe d'une horloge en 1922 pour 3 500 francs.

Le bâtiment de la mairie comprend au rez de chaussée :

- Côté sud est : une classe de filles, une cuisine et une salle à manger pour l'institutrice, en fond de cour, un bûcher et un sanitaire.
- Côté nord ouest : une classe de garçons, une cuisine et une salle à manger pour l'instituteur et en fond de cour un bûcher et un sanitaire avec une séparation nette entre la cour des filles et la cour des garçons.
- Au premier étage : 4 chambres, 2 cabinets de travail et une salle pour les réunions du conseil municipal.

Le 15 février 1886, la municipalité installe M. et Mme. Domergue comme instituteurs communaux. Le 16 mai, elle achète le mobilier pour équiper les salles de classe.

En 1912, le conseil municipal décide la mise en place de deux préaux couverts. L'entreprise Gardet Jules les réalise en 1914 pour la somme de 2 254 francs.

Suite aux intempéries de 1930, l'entreprise Gardet Jules

Mairie et écoles

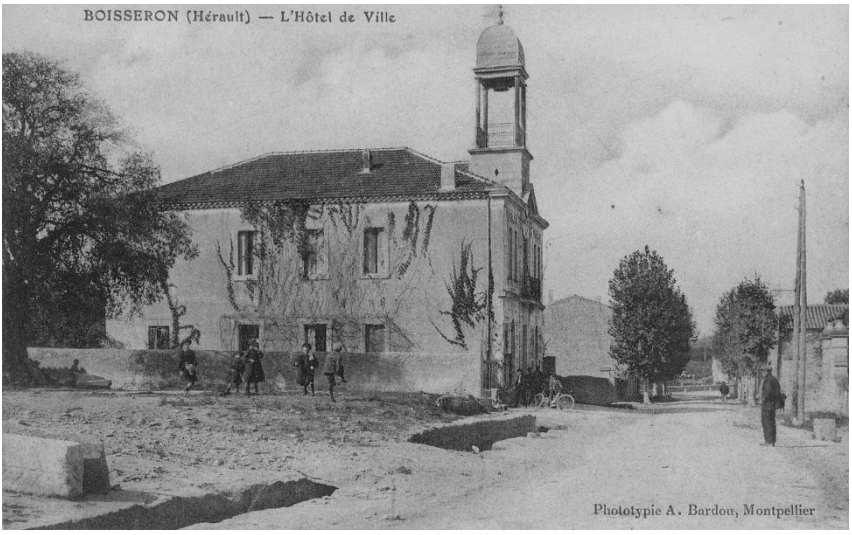

L'hôtel de ville

répare la toiture de la mairie. Le montant des travaux s'élève à 11 000 francs comprenant également la construction d'un caveau pour le bois et le charbon.

En 1933, le plafond d'une classe s'écroule sans faire de victime. Les travaux de remise en état, suite à l'adjudication en date du 10 décembre 1933, sont confiés à l'entreprise Gardet Jules pour un montant de 19 233 francs.

Un téléphone est installé à la mairie en 1939.

Les religieuses

Une première communauté de religieuses du Calvaire est mentionnée en 1789. Elle se situe à proximité du château dans l'emprise actuelle du parc à voitures. Elle devient peu après la communauté des sœurs de la Sainte famille.

L'établissement de Sète de la congrégation des religieuses de Saint Dominique est fondé en 1856 au 10 rue Villefranche à Sète par Mlle Marie Martin. Le rôle de cette congrégation est l'éducation de la jeunesse et les œuvres charitables qui s'y rattachent. En 1877, on installe une succursale à Boisseron.

Les sœurs dominicaines assurent déjà l'instruction des jeunes filles boisseronnaises. Le 21 mai 1854, le conseil municipal délibère et nomme la sœur Sainte Alphonse née Marie Prévot en qualité d'institutrice communale.

Le 6 février 1859, elle est remplacée par la Sœur Sainte Prosper née Tessier.

Le 23 octobre 1864, Sœur Octavie née Emilie Victoire Dumas devient institutrice titulaire de la commune de Boisseron.

Le 12 décembre 1875, le maire installe Sœur Caroline née Marie Rosalie Deleuze dans la salle d'école. Elle démissionne le 25 août 1877. Elle est remplacée par Sœur Marie du Rosaire née

Marie Aillaud comme directrice de l'école.

Le 28 avril 1879 Sœur Marie Ceslas née Marie Louise Bellois la remplace.

Le 15 février 1886, le maire installe M. et Mme. Domergue comme instituteurs communaux dans les nouvelles classes avec mobiliers neufs pour les élèves.

En même temps, Mlle Marie Louise Bellois ouvre une école libre et fait valoir son enseignement comme institutrice à Sète de 1875 à 1879 et à Boisseron de 1879 à 1886 ainsi qu'un pensionnat primaire libre. Elle joint à sa demande un plan du local affecté depuis 1877 à ce pensionnat géré par Mlle. Paret.

Les sœurs de ce couvent paraissent très fragiles et des décès à des âges peu avancés sont constatés dans cette congrégation :

- Le 3 octobre 1881, décès de sœur Marie Geneviève née Marie Mazard à l'âge de 24 ans,
- Le 28 mai 1884, décès de sœur Véronique née Marie Enjalbal,
- Le 4 août 1893, décès de sœur Rose Sainte Marie, née Marie Louise Grison de la Ville au Clers à l'âge de 26 ans,
- Le 26 septembre 1893, décès de sœur Margueritte de Saint Thomas née Marie Françoise Amélie Robin à l'âge de 29 ans,
- Le 3 octobre 1895, décès de sœur Hyacinthe Marie née Eulalie Courthieu à l'âge de 28 ans.

Le chanoine Irénée Mori dans son ouvrage *« Historique de la fondation dominicaine de Cette* » donne un bref historique de ce couvent.

« La succursale Boisseron, la première des succursales de la maison mère de Cette, fut inaugurée dans le local que Mgr de Cabrières avait généreusement offert et donné à la communauté, local modeste mais estimé suffisant pour les besoins du nouveau monastère et des œuvres qu'on avait projeté d'y établir.

La prise de possession de l'immeuble eut lieu, nous nous reportons à quelques pas en arrière sur notre récit, le 12 juin de l'année 1877. Les adieux des sœurs désignées par le conseil pour leur nouvelle destination furent naturellement accompagnés d'émotionnantes effusions bien explicables lorsqu'on pense à cet esprit d'union et à cette vie de famille qui régnait aux fervents débuts de la fondation dominicaine, qui régna d'ailleurs de tout temps dans la maison de Cette, réalisant à la lettre le vœu suprême de Notre Seigneur : ut sint unum, qu'ils soient un, cor unum et anima una, un seul cœur et une seule âme.

Qu'était-ce que Boisseron ? Un modeste village, nous l'avons déjà dit, situé aux confins du diocèse de Montpellier et avoisinant le diocèse de Nîmes, n'offrant pas sans doute brillants avantages pour une fondation dominicaine, mais dont l'obscurité n'était pas faite pour déplaire à des âmes avides de déployer leur zèle partout où les supérieurs majeurs jugeraient à propos de les voir se mettre à l'œuvre de l'instruction des enfants parallèlement avec celle de leur perfection religieuse. Des centres de vie intellectuelle plus importants semblaient mieux convenir à leur esprit et à leur vocation de dominicaines enseignantes appartenant à cet Ordre de la Vérité dont la mission est d'irradier le monde des splendeurs de la doctrine du Christ. Elles se réfugièrent dans le souvenir de l'humble vie de leur maître à Nazareth dont leur nouvelle destinée se rapprocherait davantage et c'est la joie au cœur qu'on s'appliqua à pourvoir à tous les besoins de l'installation.

Une fois le monastère organisé régulièrement pour la bonne tenue des exercices de communauté, on se mit en mesure de faire le plus de bien possible aux enfants de la paroisse où on fut d'ailleurs merveilleusement secondé par la double autorité civile et ecclésiastique. M. le Maire s'empressa de témoigner à la nouvelle fondation la plus franche sympathie partagée par tous ses

administrés qui surent apprécier la bonne fortune qui venait de leur échoir et manifester aux sœurs, par maintes attentions, leur profonde reconnaissance. Quant au curé[90], qui devait être élevé plus tard par l'autorité diocésaine à l'archiprêtré d'Agde, il fut un vrai père pour la petite communauté, s'intéressant à la marche de l'œuvre naissante avec une sollicitude et une bonté qui n'eurent d'égales que la sagesse et la sûreté de ses conseils.

Les religieuses vaquèrent aux devoirs imposés par la création des œuvres qui réclamèrent leur dévouement avec une abnégation aussitôt récompensée par les résultats les plus consolants. L'école du village, devenue privée en 1886, passa aux mains des religieuses qui, heureuses et fières de leur direction, se montrèrent aussitôt soucieuses de donner aux enfants l'instruction nécessaire à leur condition, et de leur inculquer une piété solide en les formant à la pratique généreuse des vertus chrétiennes. On ne tarda pas à entrer dans les vues des familles en ouvrant un pensionnat qui eut, malgré le peu d'attraits qu'offraient l'exiguïté et l'éloignement du pays, une prospérité relative jusqu'à sa fermeture, à la date des tristes décrets. A défaut du nombre, les enfants élevés dans cette atmosphère calme et saine se firent remarquer par leur bon esprit et leur progrès dans la pratique du bien. Le nouveau couvent fut placé par la Mère Marie de Jésus sous le vocable de Notre Dame du Rosaire.

L'excellente mère fondatrice se multipliait pour apporter le plus fréquemment possible aux Sœurs de Boisseron le réconfort de son affection et de ses conseils, et c'est avec la joie la plus profonde qu'elle les voyait animées du même esprit de prière et de sacrifice, du même zèle pour les observances dominicaines et du même culte de leur sainte règle que les sœurs de Cette. Présente au milieu d'elles, toujours accompagnée de quelques unes de ses

90 M. l'abbé Azéma.

filles, leur exil était converti en oasis et elles avaient l'illusion de se retrouver mêlées à la vie familiale de la maison mère. Absente, elle soutenait leur ferveur et adoucissait l'épreuve de leur éloignement par des lettres qui respiraient la plus chaude tendresse, en leur persuadant que les distances n'ôtaient rien à la sincérité et à l'indéfectibilité de l'union des cœurs.

Il ne reste à son vif regret entre les mains de l'auteur de cet Historique qu'un trop petit nombre de ces lettres, dont la publication ne manquera pas d'intéresser et d'édifier le lecteur[91].

...Ce qui aura transpiré et éclaté à travers ces vœux de bonne fête et de nouvel an maintes fois renouvelés, adressés à leur ex-aumônier directeur par les exilées de Boisseron, comme tout à l'heure par les sœurs de la succursale de Montpellier, c'est, avec l'aimable expansion de la joie dominicaine et l'élévation des sentiments inspirés par la reconnaissance et la pitié filiale, cet édifiant accord, cette infrangible et touchante cohésion des âmes et des cœurs maintenus unis malgré les distances, et réfléchissant quelque chose ici-bas des éternelles fêtes de cœur et des harmonies du ciel.

...Ce fut à Boisseron, au cours des vingt années, avec l'épanouissement continu de la vie dominicaine, le règne de la plus fraternelle émulation dans la pratique des vertus religieuses et dans les labeurs parfois si ardus et si ingrats de la formation intellectuelle et morale des enfants. Ce fut par-dessus tout le règne de l'union des âmes et des cœurs en Jésus-Christ. »

---

91 Ndlr : suivent quatre lettres datées de 1881,1882 et 1884, de très peu d'intérêt historique, signées par les soeurs Marie-Bernard, Marie-Colombe, Jeanne d'Aza, Marie du Rosaire, Saint Michel, Marie-Elisabeth, Marie-Alphonse, Sainte-Marthe, Saint-Antonin, Marie Catherine des Anges, Marie du Saint Esprit, Saint-Augustin, Marie-Emilie, Marie-Geneviève, Marie-Gertrude, Marie-Bernadette.

Bénitier provenant de l'ancienne église.

Conformément aux prescriptions de l'article 18 de la loi du 1er juillet 1901, la congrégation des dominicaines demande l'autorisation de continuer leur œuvre conformément à l'article 13 de la même loi. Leur demande instruite et soumise à la Chambre des Députés en date du 26 juin 1903 est rejetée. En conséquence elles doivent fermer leur établissement avant le 1er octobre 1903.

A cette date, le nombre total des religieuses est de 45, divisé en deux catégories : les dames de chœur et les sœurs converses. Leur supérieure générale est Mlle Marie Dussol de Cette.

Le 16 août 1903, 7 religieuses partent pour Cuba afin d'exercer l'instruction des jeunes filles et les œuvres charitables dans cette île. Le 30 septembre 1903, trois religieuses partent à Lourdes.

Suite au démantèlement de cette congrégation, les fonds provenant de la liquidation des biens sont utilisés par le Préfet de l'Hérault pour attribuer des allocations aux sœurs religieuses ayant exercé dans cette congrégation. Le 6 juillet 1904 il en alloue aux demoiselles Duringe, Servant, Marie Dussol, Vieu Jeanne, Julie Soulier, Louise Grand, Anaïs Granier, Claris, Antoinette Guisset et Fontaine.

Parmi les toutes dernières élèves de cette congrégation on peut citer Fanny Pagès.

Le monastère et la chapelle du château sont démolis en 1912. La chapelle a servi d'église paroissiale jusqu'en 1859, date de construction de la nouvelle église.

La communauté de religieuses possède également une villa[92] pour les sœurs valétudinaires, villa située en face de la mairie. Le cardinal de Cabrières est venu plusieurs fois se reposer

[92] Villa appartenant à la famille Saint Pierre.

dans cette demeure.

Les médaillés de la Légion d'honneur :

Jean Auguste Pagés :

Né à Boisseron le 1er août 1804, il entre au service militaire au 30ème de ligne le 14 octobre 1826. Il s'engage ensuite, est nommé caporal le 2 août 1828, sergent le 3 septembre 1829. Il fait campagne en Afrique. Il est renvoyé dans ses foyers par anticipation le 1er avril 1834. Cette situation ne lui convient pas, il se rengage pour 2 ans le 12 avril 1834. Arrivé au corps le 10 mai 1834 comme sergent fourrier puis sergent le 6 août 1835 à la 4ème Compagnie du 2ème bataillon d'Infanterie Légère d'Afrique. Il est cité à l'ordre du jour de l'armée comme s'étant distingué dans les combats qui ont eu lieu contre les kabiles devant Bougie du 15 au 21 avril 1836. Il est nommé chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur par ordonnance du 13 janvier 1837. Libéré le 19 septembre 1838, il se retire à Boisseron son village natal. D'un caractère autoritaire et parfois rude, il se lie d'amitié avec le comte Moynier Chamborand. Il se promène assez souvent dans les rues du village avec un sabre à sa ceinture[93].

Une des descendantes de cette famille nous retrace l'anecdote suivante, relative au caractère entier du personnage : *« A cette époque, les familles catholiques sont propriétaires d'une ou plusieurs chaises dans l'église, et les emplacements sont souvent fonction du montant de l'enveloppe donnée pour la circonstance. Cette coutume est ensuite remplacée par une location à l'année. Les plaques des noms de famille sont vissées*

93 La famille Pagés en a fait don à l'auteur.

sur le dosseret de la chaise.

Un certain dimanche, le curé de la paroisse fait son sermon, ce dernier n'est pas du goût du capitaine Pagés. A la fin de la messe, il sort de l'église emportant sous le bras sa chaise. »

Suite à une querelle avec sa famille et au décès de sa femme, une alsacienne, il se retire dans le département de l'Aude où habite sa fille.

Scipion Hauteroche comte d'Hulst :

Né à Boisseron le 29 octobre 1781, il entre comme soldat au 16 ème régiment des Chasseurs à Cheval le 20 Prairial an IX, passe brigadier puis maréchal des logis en l'an X. Au 6ème régiment des Dragons, il est nommé sous lieutenant le 18 Nivôse an XI et lieutenant aide de camp du général Ruffin par décret du 22 juin 1807. Il fait les campagnes d'Espagne auprès du général Raffin ainsi que celles d'Autriche et de Prusse. Il se distingue aux batailles d'Austerlitz, d'Eylau et de Friedland. Il est nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 24 avril 1810.

LE VINGTIEME SIECLE

Au vingtième siècle, la population est relativement stable autour de 550 habitants : 518 habitants en 1901, 546 en 1926, 538

en 1954, 583 en 1968, elle explose à la fin du siècle : 864 en 1982 et 1151 en 1999.

L'adduction d'eau.

Dans le courant du XIX^{ème} siècle, l'eau d'alimentation provient principalement de puits dont le plus important est situé sous la poste. Appelé *« puits de l'ouest »,* il est équipé d'une pompe.

Le 15 février 1853, le conseil municipal vote la réparation de la pompe communale suivant devis fourni par l'architecte Pinchard.

Le 31 mai 1884 le conseil municipal vote l'approfondissement de ce puits communal. Il manque d'eau du fait de son niveau au dessus du cours de Bénovie.

Le 26 mai 1892, le conseil municipal décide la mise en place d'une nouvelle pompe.

En 1894, la municipalité décide la construction de deux nouveaux puits, un place de l'église, l'autre dans les Mazes. L'architecte Dausset établit les plans le 4 octobre 1894. Le préfet de l'Hérault approuve le projet le 25 janvier 1895. Le puits du village ne sera fait qu'en 1907 avec une profondeur de 12,60 mètres au lieu des 15 mètres prévus initialement.

En attendant l'arrivée de l'eau par canalisations, les puits de particuliers se développent dans la commune. En plus de la fourniture d'eau, ils servent à la conservation de certaines denrées alimentaires en particulier le beurre, les fromages pendant la saison estivale. Ils se transforment également en *« appareils à réfrigérer »* où l'on fait descendre à l'aide d'une corde et d'un seau les boissons, le beurre. Les enfants sont mis à contribution pour aller chercher l'eau fraîche, et c'est l'occasion de discuter pendant le trajet.

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, on dénombre une vingtaine de puits dans le village. Les principaux sont :

Parc du château, place de l'ancienne mairie, maison Paul Hyacinthe, maison Hyacinthe, maison Couret, maison Castel, impasse entre maison de Savy et maison d'Hébrard, maison Pagés, maison Planchon, maison Devic, maison Bérard, maison Gardet, maison Thivend, maison Jourdan, la Poste, les Mazes,

Il existe également des norias dans la campagne mais dont le rôle est surtout l'arrosage des jardins : une face au moulin d'Hilaire, une autre dans le potager du château situé dans l'anse de Vidourle. Cette dernière est d'ailleurs retenue en février 1930 par la municipalité pour servir d'adduction d'eau du village. Des prélèvements d'eau sont envoyés à des fins d'analyses physicochimique et bactériologique. Les résultats des analyses effectuées par MM.les professeurs Tarbouriech et Lisbonne, des Facultés de Pharmacie et de Médecine sont décevants. En particulier, l'analyse bactériologique révèle la présence d'une grande quantité de bactéries la rendant impropre à la consommation. L'avis de l'ingénieur conseil est plus nuancé et il pense que l'eau de la nappe doit être infiniment moins polluée que l'eau du puits de la noria de Silhol. En effet, ce puits se trouve d'une part dans un jardin potager avoisiné de fumier et d'engrais divers ; d'autre part l'eau est élevée au moyen d'une noria, dont les godets sont exposés à toutes les souillures. Un forage est effectué à côté de la noria pour un coût de 6 000 francs, mais le débit est reconnu insuffisant.

De ce fait, la municipalité engage un nouveau projet de forage au confluent de Vidourle et de Bénovie sur la rive droite du fleuve et de la rivière. La présence d'une couche de gravier aquifère à 5 mètres de profondeur peut induire un débit important d'eau.

En avril 1930, l'entreprise Triol-Delon de Lunel effectue pour 5 000 francs les travaux de recherche d'eau potable. L'entreprise Maffre en 1932 construit la maçonnerie du puits pour 57 000 francs et 2 000 francs sont nécessaires pour l'expropriation des terrains de MM. Hyacinthe et Silhol permettant l'accés à ce puits.

Il s'envase lors des inondations des 12 et 17 septembre 1932 et l'entreprise Triol-Delon effectue les travaux de déblaiement et de nettoiement. Au cours des travaux, M. Silhol présente des réserves : *« il craint que l'eau qui séjourne au pied du mur ne rende son terrain stérile, et que la chute d'eau qui ne manquera pas de se produire du haut du mur ne produise des affouillements qui lui seraient très préjudiciables. »*

Il est décidé d'apporter remède à ces faits :

- par la mise en place d'un clapet à travers la digue pour faire évacuer l'eau,
- par un enrochement au pied du mur pour empêcher les affouillements possibles quoique peu probables par les eaux de crue. Elles ne viennent pas en direction de Bénovie, mais plutôt en direction du viaduc.

Les travaux comprennent :

- un puits de captage de trois mètres de diamètre, avec parois en béton de ciment, étanches avec des barbacanes dans les parties en contact avec les graviers aquifères.

Au dessus des fondations, un massif constitue la fondation de l'avant puits et de la salle des machines. Il a également pour objet d'empêcher la pénétration des infiltrations de l'eau superficielle dans le puits.

- un avant puits soit une chambre de section carrée avec des parois de 0,80 mètre de 4 m par 4 m.
- remblaiement de toute la partie entre la digue longeant la

Bénovie et la propriété de M. Hyacinthe.

La réception provisoire des travaux a lieu le 20 août 1934 et la réception définitive le 8 mars 1935.

Soit par suite de manque de débit, soit pour non potabilité, ce puits n'est jamais mis en exploitation. Le conseil municipal de la commune délibère le 26 avril 1938 pour le raccordement de l'adduction d'eau potable au réseau du syndicat des eaux de Garrigues Campagne. Cette délibération est approuvée par arrêté préfectoral en date du 2 juin 1938.

Le Conseil Municipal délibère le 28 mars 1940 pour un projet d'adduction d'eau d'un coût de 640.000 francs (205 000 €). Les entreprises Nicéphore de Sommières, Société Eau et Assainissement de Paris, Scardini de Montpellier soumissionnent.

Dès la mise en place de ce réseau, la mauvaise qualité des fontes ou les mauvaises prestations dans la pose des canalisations car nous sommes en période de guerre, entraînent des problèmes de fuite donc de débit. Le 8 septembre 1946, M. Raoul Calais, député de l'Hérault signale l'état défectueux de l'approvisionnement en eau de la commune de Boisseron. La canalisation d'adduction d'eau entre le réservoir de la prise d'eau de Buzignargues et la commune présente de nombreuses fuites. Le débit en est réduit d'autant.

Compte tenu de ces problèmes, la commune achète en 1960 un terrain au croisement de la RN 110 et de la route de Saussines. En 1963, elle fait construire un réservoir de 150 mètres cubes.

Le bureau de poste.

Suite à l'installation d'un bureau télégraphique en 1896, et afin de compléter l'équipement de la commune, un appel d'offre est lancé le dimanche 17 juillet 1910 pour la construction d'un

bureau de postes. L'architecte Dausset réalise le projet. L'entreprise Gardet Jules effectue les travaux d'un montant de 2 553 francs et 2 716 francs[94] en incorporant les honoraires d'architecte. Ils sont réceptionnés en novembre 1911.

Le bâtiment comprend :

- au rez-de-chaussée : un bureau et un hall d'accueil pour le public, une cuisine, une salle à manger et un débarras
- à l'étage : 3 chambres et un sanitaire

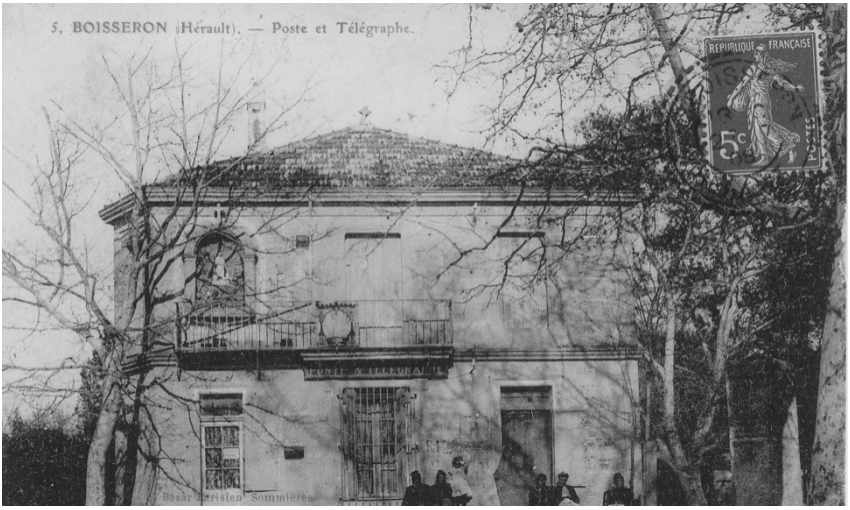

Poste et télégraphe

94 Soit 8500 €.

Hôtel des postes

Postes et télégraphes

Adduction d'eau pour sulfatage et arrosage.

Un projet de réservoir avec différents équipements pour permettre l'alimentation en eau des opérations de sulfatage et d'arrosage est lancé le 30 juillet 1920. L'architecte désigné pour cette opération est M. Riant Auguste de Lunel. Cet ouvrage est réalisé sur le terrain en dessous de la poste et propriété de M. Paul Peyre. Il est acheté pour 1 368 F. L'architecte établit un devis estimatif des travaux. Il comprend 6 lots pour un montant total de 38 000 francs. L'adjudication est lancée le 30 mars 1922 et l'attribution des lots se fait le 14 avril 1922 :

- 1er lot maçonnerie : entreprise Gardet Jules 10 800 francs
- 2ème lot ciment armé : entreprise Gardet Jules 9 758 francs
- 3ème lot pavage : entreprise Gardet Jules 5 400 francs
- 4ème lot : serrurerie : Combarnous Louis 860 francs
- 5ème lot : appareil hydraulique et canalisation : Fesquet 4 900 francs
- 6ème lot : groupe élévatoire à l'adduction d'eau : Roche 2 200 francs

  Les travaux sont réceptionnés en octobre 1924.

Le 14 mars 1923, le Conseil Municipal passe un avenant au contrat de fourniture d'électricité afin d'alimenter en énergie électrique un groupe moto pompe d'une puissance de 2 chevaux soit 1472 watts.

Le monument aux morts.

Le 9 juin 1922, le conseil municipal décide la construction du monument aux morts. Il vote un budget de 17 750 francs[95]. Après consultation, la soumission du sculpteur montpelliérain Joseph Coste 21 bis boulevard Louis Blanc à Montpellier est retenue. Elle prévoit une exécution en pierre de Brouzet premier choix pour 17 753 francs, un remblai tenu par un mur en maçonnerie en pierre de Boisseron dans le prolongement de la maison Combarnoux.

La réception définitive du monument a lieu le 20 août 1923.

Les enfants de Boisseron morts pour la France pendant la guerre 1914-1918 sont les suivants :

Aveilla Jean	Delert Gaston	Peyre Louis
Ausset Marceau	Delmas Emile	Pons Clovis
Barthelemy André	Favas Jean	Preel Paul
Bernard Léon	Ferraud Ludovic	Robert Jean
Bruguière Auguste	Fournier Léon	Roche Firmin
Bruguière René	Joujon Félix	Toureille Ernest
Brunel Arthur	Julien Jean	Théron Guillaume
Brunel Paul	Lavazeur Jean	Valentin Emile
Court Gustave	Mejean Scipion	Valentin Iréné

Et pendant la guerre 1939-1945 :
Kléber Silhol Didier mort au maquis du Vercors en juillet 1944.

95 Soit 16 000 €.

Le monument aux morts

Monument aux morts et la promenade

Le carrefour du monument aux morts en 1970.

Le clocher.

Une première cloche équipe le clocher de l'église dès sa construction en 1859. Elle est visible sur les cartes postales du début du XX^{ème} siècle.

En 1930, le conseil municipal, suite à des détériorations sur le clocher, décide de le remettre en état. La partie maçonnerie est confiée à l'entrepreneur Marcel Causse de Boisseron pour la somme de 2 700 francs, la partie ferrure avec enlèvement de la cloche, réfection du mouton et des ferrures, remplacement des ferrures de charpente, à M. Combarnoux pour la somme de 2 990 francs. Afin de compléter ce clocher mur et de combler la place laissée vide, une paroissienne boisseronnaise Clémentine Naudin fait fondre une cloche. Elle doit venir s'insérer dans ce clocher. Malheureusement, elle ne sera pas mise en place car le clocher est jugé trop faible pour supporter un tel poids. Elle est hissée en 1936 dans le nouveau clocher et porte le nom de *« Bernadette* »

Le 7 juillet 1934, le curé en place M. Auziol demande une remise en état du clocher avec élévation de ce dernier. Les travaux comprennent l'édification d'un clocher qui vient en façade de l'église, d'une part pour renforcer cette dernière, d'autre part pour recevoir un carillon de quatre cloches. Commandés le 28 avril 1936, ils débutent le 27 mai 1936. Le marché de gré à gré, quant à lui, n'est passé qu'en juillet 1936 à Mr Farrusseng, entrepreneur de travaux publics à Saint Génies des Mourgues pour un montant de 28 000 francs[96]. Les travaux sont terminés en septembre 1936 mais un différent s'élève entre l'entrepreneur et la mairie au sujet de travaux imprévus d'un montant de 5 200 francs et se termine par un procès.

---

96 Soit 16 200 €.

Le nouveau clocher

Le 26 janvier 1937, le prêtre de la paroisse Mr Auziol bénit le nouveau clocher.

Quatre cloches équipent ce nouveau clocher.

La première « *Marie* » ou encore appelée « *La Paroissiale* » est financée par une quête auprès des paroissiens. Elle sonne le « *La* ». Lors de la fusion de cette cloche, le fondeur y incorpore le métal de la cloche équipant le précédent clocher, car celle-ci est fêlée.

Une inscription figure sur la cloche « *Marie* » : *« Les boisseronnais m'ont fait belle pour carillonner du haut de leur clocher* ». Les noms de Léon Bouillon et Nancy Peyre ressortent en bouton.

La deuxième cloche *« Bernadette* » a pour inscription *« Je suis la cloche des familles* ». Elle sonne le « *Do* ». La statue de Bernadette est en relief sur cette dernière. C'est la cloche offerte par Clémentine Naudin qui devait équiper le précédent clocher.

La troisième porte le nom de « *Louise Angèle* ». Elle est offerte par la famille Louis et Angèle Thivend. Elle sonne le « *Ré* » et porte en médaillon la statue de Louis IX.

La quatrième *« Jeanne Eugénie* » est offerte par la famille Chausse et sonne le « *Mi.* »

Les quatre cloches sont baptisées et bénites en mars 1937 avant leur ascension dans le nouveau clocher.

Vers 1970, l'intérieur de l'église est refait pour mettre en valeur les lignes romanes. Dans l'opération, le lustre ornant l'église est démonté. Il est donné aux châtelains de Villevieille[97].

---

97 La famille de David de Beauregard.

Baptême des cloches en mars 1937

Intérieur de l'église.

L'assainissement :

Le 30 novembre 1938, le conseil municipal délibère sur un projet de construction de caniveau : *« Considérant qu'il convient en effet de prendre des mesures pour assurer un écoulement rapide et complet des eaux ménagères et pluviales qui stagnent au droit des habitations.* » L'adjudication des travaux est lancée le 9 juillet 1939. Les entreprises Cellier Adrien de Lunel et Pradolin Jean de Saturargues soumissionnent. Les travaux sont dévolus à Pradolin. La réception provisoire a lieu le 9 mai 1941.

Il est bien entendu que les eaux vannes sont évacuées soit sur les tas de fumier dans les propriétés ayant cour, chevaux à l'écurie et tas de fumier en fond de cour, soit par seaux hygiéniques versés dans Bénovie à différents points du village, sous la poste ou sous le château. Pendant ces années là, l'environnement n'est pas à l'ordre du jour. Les enfants boisseronnais se baignent dans Vidourle à quelques centaines de mètres de ces points. Il faut attendre les années 60 pour voir apparaître un réseau d'assainissement avec une station d'épuration en exutoire du réseau.

Le 11 mai 1965, le conseil municipal décide la construction d'un réseau d'égouts. Il adopte le 31 mai 1966 le projet établi par les services des Ponts et Chaussées pour un montant de 600 000 francs[98].

L'appel d'offres est lancé en novembre 1968.

La construction du réseau d'égouts (environ 1 500 mètres) est confiée à la « *Société Ouvrière du Bâtiment* » 57 avenue Saint Maurice de Sauret à Montpellier et la station d'épuration avec station de relevage en amont à la CAEER à Saint Amand Montrond (Cher).

---

98 Soit 624 000 €.

Cette station d'épuration est à bassin combiné avec un bassin d'aération et une turbine centrale. Avec une capacité de 160 mètres cubes, il sert également de clarificateur.

Le réseau et les stations sont mis en service en juillet 1971.

Devant l'accroissement de population et son mauvais fonctionnement, le conseil municipal décide l'extension de cette station le 18 novembre 1988. Finalement le 14 décembre 1989, il opte pour la construction d'une nouvelle station d'épuration au quartier dit « *le Gourg de las Oullas*. »

Mairie et route de Lunel à Sommières

Electrification du village :

L'électrification du village se réalise au début du XX ème siècle. Un premier contrat est passé le 16 avril 1905 avec la Société d'Applications Industrielles. Elle s'engage à mettre en place et à alimenter 25 lampes de 16 bougies.

Le 5 janvier 1910, la Société d'Applications industrielles, concessionnaire de l'éclairage électrique de Boisseron cède à la société *« Sud électrique »* siège social 8 rue Pillet Will à Paris les droits résultant du traité approuvé par décision préfectorale du 4 mai 1905.

Des extensions d'électrification pour les maisons situées dans les écarts du village et pour les rues conduisent à passer des avenants au contrat initial les 3 septembre 1920 et 16 janvier 1928.

Le 13 octobre 1933, la société *« le Sud Electrique* » installe 7 lampes de 32 bougies métalliques. En 1938, l'installation de l'éclairage public comprend pour l'ensemble du village 20 lampes de 25 watts et 10 lampes de 40 watts soit un total de 900 watts. A titre comparatif, en 2003, l'éclairage public comprend 298 points lumineux de 150 à 250 watts avec des lampes fluorescentes et des lampes à vapeur de mercure soit un total approximatif de 60 000 watts.

La cave coopérative.

Le 18 août 1942 est constituée la société « *Cave Coopérative Vinicole de Boisseron* » avec Charles Sadoul comme président. Après approbation des statuts et du règlement intérieur, on envisage la construction d'une cave coopérative. La Direction des Eaux et du Génie Rural du Ministère de l'Agriculture établit le projet en juillet 1945. Les architectes Jean et Etienne Rodier, 8 rue Fabre à Montpellier sont désignés.

Le projet comprend :

- la cave proprement dite avec à l'étage 14 cuves de 333 hectolitres pour la vinification, 14 cuves de 367 hectolitres au rez de chaussée pour la conservation et 4 cuves divisionnaires, deux de 162 hectolitres et deux de 168 hectolitres donnant une contenance totale de 10 467 hectolitres.
- La réception de la vendange : bâtiment plus modeste abritant les appareils de foulage, de pesage et de refoulement de la vendange
- Le logement du gérant avec salle du conseil d'administration et le bureau

Pour un montant estimatif de 15 000 000 francs.[99]

La consultation est lancée. Cinq entreprises soumissionnent (Thuile et Grasset de Montpellier, Dumoulin Maurice de Canet, Roure Charles de Mauguio, Papineschi et fils de Béziers et Neron Roland de Montpellier). Les plis sont ouverts le 3 mai 1946 et c'est Mr Roure Charles qui est déclaré adjudicataire avec une augmentation de 11% sur les prix du bordereau pour la construction.

Le 13 novembre 1946, le conseil d'administration se réunit dans le cadre d'une adjudication restreinte pour l'installation du matériel. Les entreprises suivantes sont retenues :

- Ets Coq et Cie pour le matériel vinicole pour 1 113 000 francs
- Sté anonyme de construction de ponts à bascule de Voiron pour le matériel de pesage pour 562 000 francs
- Mr Balcet Montpellier pour l'installation d'eau pour 147 000 francs

---

99 Soit 1 500 000 €.

La cave coopérative

- Mr Birot pour l'installation électrique : 623 000 francs
- Mr Castera pour la serrurerie : 504 000 francs
- Mr Martinez pour la menuiserie : 105 900 francs
- Mr Certoux pour peinture et vitrerie : 176 000 francs

Les travaux sont réceptionnés le 5 août 1948 et le montant des travaux s'élève à 17 653 000 francs comprenant 40 000 francs de terrain et de frais d'acquisition.

La bâtisse elle-même a un caractère très particulier avec sa construction en pierre de molasse coquillière sortant des carrières de Boisseron.

54 coopérateurs souscrivent des parts de cave pour un total de 5 700 hectolitres

Le 26 mars 1954, un projet d'agrandissement de la cave est lancé avec toujours Etienne Rodier pour architecte. Il prévoit un

agrandissement du bâtiment de 6,50 mètres dans sa partie nord ouest. Le projet est approuvé le 12 mai 1954. Etienne Pagès est président. Le conseil d'administration se réunit le 30 novembre 1955 et confie les travaux à Armand Papineschi avec un rabais de 15 % et à Linarès frères pour le matériel vinicole après avoir reconsidéré leurs prix.

Les travaux d'agrandissement du bâtiment, cuveries et matériel vinicole s'élèvent à 8 000 000 francs[100].

Aujourd'hui, compte tenu des différents travaux d'extension avec cuverie en acier inoxydable à l'extérieur des bâtiments, des cuves en résine polyester à l'intérieur, la capacité totale de la cave est de 42 270 hectolitres. Le nombre de coopérateurs est de 90 exploitations regroupant les viticulteurs de Saussines, Saint Sériés, Saturargues et quelques viticulteurs de Sommières et Saint Hilaire de Beauvoir. La récolte moyenne engrangée chaque année est de 26 à 27 000 hectolitres.

Quelques faits marquants.

En 1920, Mr Louis Thivend fonde une distillerie qui reçoit les marcs et les lies des caves vinicoles de la commune mais également des communes avoisinantes.

En 1930, le conseil municipal fait construire à l'ancienne mairie un abri pour le corbillard. L'entreprise Causse réalise les travaux pour 12 800 francs avec démolition de l'ancien four communal et réparations de l'ancienne mairie.

La guerre de 39-45 entraîne des mouvements de population

100 Soit 140 000 €.

des zones de guerre vers les zones éloignées des champs de bataille. En février 1940, on décompte 50 réfugiés.

Au 24 septembre 1940, il en reste 8 provenant de la zone interdite (2 des Vosges et 6 du Doubs)

En 1943, l'armée allemande réquisitionne certains immeubles sur la commune :

Furestier Jean : un logement pour un ouvrier français, réquisition imposée par l'armée allemande du 1/12/1943 au 31/1/1944 (ouvrier français construisant des baraquements pour l'armée allemande.)

Veuve Verdier Charis : un logement du 03/06/1943 au 15/07/1943.

Le 8 mars 1943, Mr Silhol informe le Président de la délégation spéciale de la commune de Boisseron qu'il lui sera difficile de loger 20 personnes. En vertu du plan communal d'hébergement des réfugiés de la commune de Saint Just, il doit prendre en charge les habitants de cette agglomération si malheureusement les événements entraînent l'évacuation de cette dernière. De plus il héberge déjà dans une maison du village lui appartenant, d'une part les membres de la légion, et d'autre part les ouvriers de l'entrepreneur mettant en place les canalisations d'eau sur la commune.

Le 12 février 1947, le conseil municipal décide la démolition du puits « place de l'ancienne mairie » dont la construction menace ruine. Les travaux sont confiés à l'entreprise Gardet Emile.

Le 6 novembre 1947, la municipalité décide la construction de bains douches.

Le 12 juin 1957, les élus optent pour la construction d'une

nouvelle école. L'architecte Paul Viard de Béziers établit le projet. La construction est confiée à l'entreprise Lanet et fils de Gigean pour un montant de 7 400 000 francs

Le 15 juin 1965, l'ancienne mairie est vendue à Camille Eyme.

Le 6 novembre 1978, le conseil municipal délibère pour la construction de nouvelles classes. Le projet est confié aux architectes Puech et Boyon. Le 23 juillet 1980, l'entreprise SETT construit la maçonnerie de cet ensemble ; différentes entreprises locales réalisent les autres corps d'état dont Bonicel, Reversat, Meuzeret.

En 1982, la municipalité fait l'acquisition des terrains et bâtiments de la gare SNCF. Dans la séance du 24 juin 1983, elle décide la création de terrains de sports sur cet emplacement.

En 1986, une passerelle pour piétons est mise en place dans le lit de Bénovie pour permettre la traversée de la RN 110. Elle sert également de point d'observation du pont dans sa partie romaine soit en aval de ce dernier.

La bouvine boisseronnaise

Voici un bref aperçu de la bouvine boisseronnaise au travers de différents documents.

Dans les archives du très célèbre manadier le Marquis de Baroncelli, une lettre non datée de la mairie de Boisseron indique bien que les aficionados boisseronnais sont déjà amis de la marque : *« D'après les conditions que vous avez traitées avec la*

La mairie

La fanfare boisseronnaise.

jeunesse de Boisseron et votre dernier télégramme.....la jeunesse a déposé l'argent à la mairie. Par conséquent, vous pouvez amener la course aux conditions que vous avez faites et le prix de 170 francs."

Toujours dans ces mêmes archives, une lettre d'Alphonse Boyer du 20 juillet 1914 demande *« une vache à la corde pour le 9 août.....et ensuite une course de taureaux pour la jeunesse de Boisseron. »*

Avec la déclaration de guerre les festivités boisseronnaises sont annulées et le Marquis n'amènera ni la vache à la corde, ni la course de taureaux.

« Tout s'écroule. Une liasse de lettres froissées et enfouies dans les poches de Folco en disent plus long que des discours : annulation de courses, difficultés pour trouver des jeunes pour garder. Presque tous les gardians sont mobilisés. Et que penser de " cette vache à la corde" demandée par la jeunesse de Boisseron pour le 9 août ? Où sera-t-elle, cette jeunesse, ce jour-là? [101]»

A la sortie de la deuxième guerre mondiale, la municipalité décide d'offrir chaque année pour le 15 août, une course de taureau, et dans une délibération du conseil municipal de juillet 1945, c'est M. Rebuffat, manadier aux Grandes Cabanes qui est retenu pour mener cette course.

Après l'hiver désastreux de 1956 qui a vu geler la vigne et l'olivier mais également mourir des taureaux en Camargue, Baptiste Saléou d'Arles décide de mettre fin à sa passion de manadier, suite aux pertes sévères de l'hiver et décide de vendre ce qui reste de son cheptel à un jeune manadier boisseronnais : Michel Zucarelli. Ce dernier complète son troupeau avec des bêtes

101 Henriette Dibon *: Folco de Baroncelli*.

de la manade Trouchaud. Il peut prétendre à de bonnes origines. En fait, quelques années plus tard, on voit apparaître de bons taureaux tels *Lou Greffat, Peu Blanc, Lapin, Boisseronnais, Camerone, Espagnol*. Michel Zucarelli remet au goût du jour dans le pays lunellois les arrivées à cheval.

Les années cinquante voient fleurir dans les petits villages languedociens les arènes avec plan de charrettes ; on ne regarde pas à la sécurité. La catastrophe de Furiani ce sera pour plus tard…

En 1958, se crée le Club taurin « *La Ficelle* » avec pour président Joseph Marcellin, vice président Gustave Bérard, secrétaire Yvon Causse, trésorier Emile Bros.,

Les festivités taurines sont très importantes et il suffit de lire les coupures de la presse locale pour s'en rendre compte :

1958 : 15 août Royale de vaches cocardières de Jean Lafont avec *Tacade, Pinède, Ragote, Belle, Michèle* et *Tortosa*.

17 août concours de manades avec *Baigneur* et *Boumian* de Lafont, *Beaucairois* et *Clan-Clan* de Laurent, *Pécaïre* et *Languedoc* de Lhousteau- Vedel*, Petit Gabian* et *Pescalune* de Zucarelli avec 80 000 francs[102] de cocardes et de primes et les raseteurs Picard, Lopez II, Term, Peyre, Pagés et Dupont.

1959 : 15 août grand concours de vaches cocardières avec: *Ragote, Capitoule, Dorothée* de la manade Lafont et *Antoinette, Belle, Négrote* de la manade Blatière.

En supplément une vache de Zucarelli

5 000 francs de Primes et les raseteurs Pascal, Espaze, Tantan, Lopez II, Dupont, Otalora

1960 : 14 août concours de vaches avec *Infante, Trinaire* et *Ninette* de la manade Lafont, *Amirale, Cerisette* et *Mireille* de la

102 Soit 1 150 €.

manade Blatière

800 nouveaux francs[103] de cocardes et les raséteurs Espaze, Lopez, Castro, Brovelli, Dupont et Peyre.

15 août Concours de manades avec : *Vauverdois* et *Cerf* de Blatière*, Alvaro* et *Pharaon* de Lafont, *Toison d'or* et *Campeador* de Loustheau-Vedel, *Peu-Blanc* et *Lapin* de Zucarelli.

1 500 nouveaux francs de cocardes et les raséteurs Soler, Pascal, Espaze, Peyre, Sabatier et Dupont.

1961 : Dimanche 13 août, concours de manades avec *Lapin* et *Cassaire* de Zucarelli, *Gallo, Bagarre* et *Lucifer* de Blatière, *Othello, Gobelet* et *Falomir* de Lafont.

1 800 francs de cocardes et les raséteurs Soler, Espaze, Pascal, Canto, Peyre et Boisset.

Mardi 15 août concours de manades avec *Capouchin, Caballero* et *Bouquet* de Fonfonne Guillerme, *Riquet, Fouquet* et *Pistachier* de Fabre-Mailhan.

800 francs de cocardes et les raséteurs Espaze, Albuisson, Cesar, Peyre.

1962 : Dimanche 12 août concours de manades avec *Craven* et *Patacle*t de Laurent, *Bonnard* et *Arlaten* de Lafont, *Catalan* et *Lucifer* de Blatière, *Caragne* et *Boisseronnais* de Zucarelli.

1 500 francs de cocardes et les raséteurs Soler, Pascal, Canto et Marc.

Mercredi 15 août Course manade Zucarelli *avec Flamand, Biterrois, Blanquet, Raton* et 2 taureaux neufs

800 francs de cocardes et les raséteurs Marc, Doulau,

---

[103] Nous sommes passés aux nouveaux francs, soit 1 000 €.

Flandrin et Feraud

Avant la course grande encierro

En 1979, Zucarelli vend sa manade à deux gardians amateurs Lafon et Besson. En 1983, le manadier Jean Lafon prend seul le devenir de cette manade.

En 1987, un autre gardian amateur de la manade Zucarelli, Jean Marie Mermoux, natif du village, crée sa propre manade avec des origines Chapelle, Lagarde et Pastré. Cette manade est implantée sur les pâtures boisseronnaises et hiverne en partie dans les bois de Pié Bouquet.

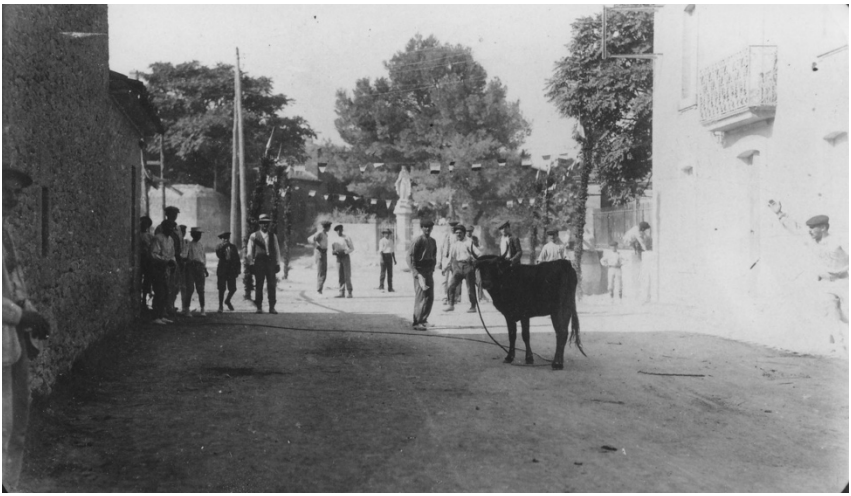

Taureau à la corde sur la place du sacré cœur vers 1930

Rassemblement pour la fête au café Arnaud vers 1910.

Rassemblement pour la fête devant le café Arnaud vers 1910

Rassemblement pour la fête devant le café Arnaud vers 1910.

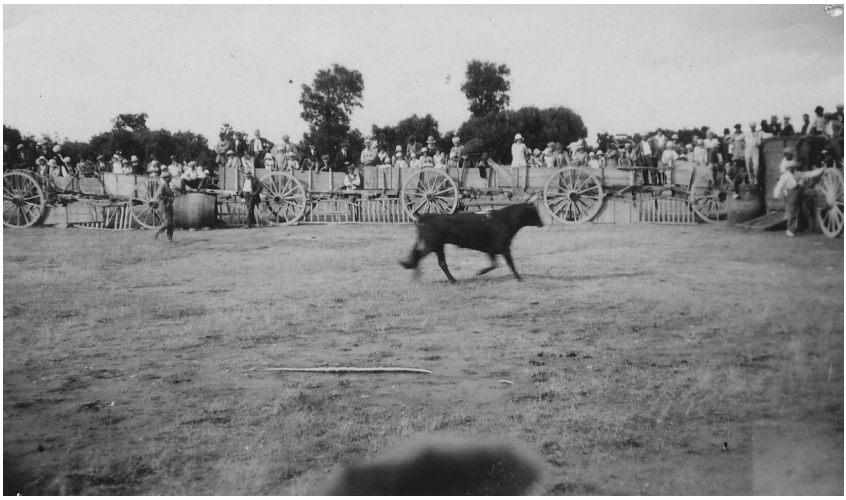

Course de taureau au plan de Puech Bouquet le 11 août 1931
(Remarquer la présence du garrot sur le cocardier)

Course de taureau au plan de Puech Bouquet le 11 août 1931

Course de taureaux au plan du Toril le 16 août 1932

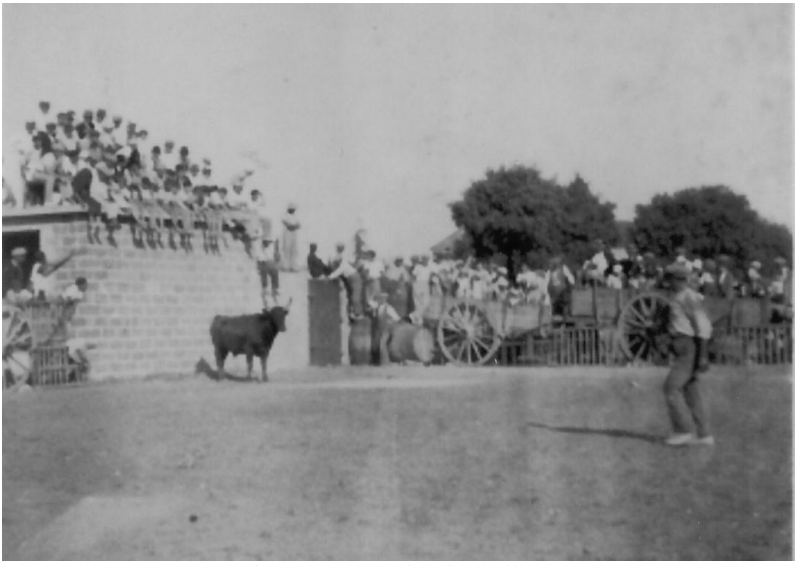

Course de taureaux au plan du Toril vers 1935.

Course de taureaux au plan de Devic vers 1960

Course de taureaux au plan de Devic vers 1960

Course de taureaux au plan de Devic vers 1960

Les rues :

Une grande place est réservée à la bouvine, il faut en déduire que la culture boisseronnaise est marquée par le culte du taureau. A l'avenir il serait souhaitable de se pencher sur les noms anciens ou la toponymie des lieux pour baptiser les rues. Voici la liste des noms de rues arrêtée au 31 décembre 2003.

Rue de l'Aficion	Quartier des Fangades	La pineda
Rue des Amandiers	Rue du Four	Impasse la Pineda
Rue Joseph d'Arbaud	Chemin des Fourques	Chemin des Pins
Impasse Joseph d'Arbaud	Place de Gaulle	Rue de Pié Bouquet
Avenue Folco de Baroncelli	Rue des Hauts de Boisseron	Impasse de Pié Bouquet
Rue de Bénovie	Chemin de Landau	La Placette
Rue de la Bouvine	Rue des Lavandes	Place des Platanes
Rue Cantagril	Rue de la Litière	Rue des Remparts
Rue de la Carrière	Impasse de la Litière	Rue du Rieutord
Rue du Château	Chemin des Manardes	Allée Las Rompudas
Rue Maurice Chauvet	Rue des Mases	Place du Sacré Cœur
Rue des Chênes Verts	Rue des Masades	Route de St Christol
Impasse des Chênes verts	Rue du Mas de Barre	Chemin de St Martin

Rue des Cigales	Lotissement du Mas de Barre	Route de Saussines
Rue des Cigalons	Impasse Mas de Barre	Rue Souvielle
La Combe de l'Aube	Avenue Frédéric Mistral	Allée Souvielle
Les Devèses	Route de Montpellier	Rue du Tanquet
Rue des Douves	Impasse des Mûriers	Rue du Tout Blanc
Place de l'Eglise	Rue des Mûriers	Chemin du Tout Blanc
Rue des Fangades	Rue des Oliviers	Chemin du Vidourle
Rue de la Vieille Porte		

Nos sobriquets :

Le premier est donné par Claude Seignolle *« Le folklore du Languedoc » : « Lous passerouns »* (les moineaux), du fait du caractère léger et versatile du boisseronnais.

Le deuxième est rapporté par tradition orale : « *lous saouto-rocs »*, très certainement afin d'évoquer notre territoire chargé de nombreuses carrières avec présence de rochers sur différents tènements. Il peut provenir également du saut des rochers par Bénovie lors de ces crues. Nous retrouvons ce sobriquet à Cazevieille, Le Crès, Saint Guilhem le Désert, Villeveyrac.

Avant de terminer l'histoire de ce village, voici un bref aperçu des différents domaines et moulin situés sur la commune.

LA METAIRIE DE JUBIARGUES

Elle est située à environ 1 Km à la sortie du village sur le côté gauche de la route de Saint Christol. Au cours des siècles son nom a varié. De nombreux tessons de poteries romaines ont été recueillis dans les parcelles jouxtant cette métairie de Jubiargues, actuellement appelé *« Mas de Thérond* ». Cette *« juba ager »* a pu être la propriété ou la maison de Juba, très certainement un militaire de métier, qui a reçu lors de son congé libérable un lot de terre formant cette villa.

Le onze des calendes d'août 1270[104] a lieu le bornage d'une partie des dîmeries des églises de Saint-Christol et de Restinclières qui ne sont pas encore bornées. Cette opération est effectuée par l'entremise du Commandeur de Montpellier au nom du Commandeur de Saint-Christol, tandis que le recteur de l'église de Boisseron est commis à cet effet par l'évêque de Montpellier, seigneur du lieu de Restinclières.

Il n'est pour cette époque aucun acte, aucune allusion concernant le bornage de la seigneurie de Boisseron avec la commanderie de Saint-Christol. De tels actes apparaissent à l'occasion de procès plusieurs siècles plus tard (28 septembre 1613-27 juillet 1614[105]). Saint-Christol est inclus dans la baronnie de Lunel. Cette dernière a réglé avec la seigneurie de Boisseron son bornage. De la sorte la seigneurie de Saint-Christol, dans cette zone, se substitue à la baronnie, sans aucun problème nouveau à régler avec la seigneurie de Boisseron.

Il n'a pas été trouvé d'acte de bornage du XIII^{ème} siècle

104 Archives des Bouches du Rhône 56 H30.

105 Archives des Bouches du Rhône 56 H30 et 56 H4870.

entre Boisseron et Saint-Christol.

« Le 28 septembre 1613 devant Maître Froment notaire intervient une transaction au sujet du différent qui existait entre le commandeur, Frère Jean-Jacques de Mauléon La Bastide en qualité de prieur de Saint-Christol, et le prieur de Saint Laurent de Boisseron et de Saint Félix de Sinistrargues, son annexe, au sujet des bornes et limites de leurs dîmeries[106] respectives.

En présence des parties, il est procédé à la vérification des termes anciens des dites dîmeries et à la plantation de nouveaux termes, à la place de ceux qui avaient été arrachés, la première borne étant placée sur le grand chemin appelé le grand chemin du sel, qui va de Lunel à Sommières[107].»

La dîme du mas de Therond est prélevée en partie par le commandeur de Saint-Christol, alors que le prieur de Boisseron la revendique en entier. Il y a procès puis transaction en 1614.

En 1716 un bornage précis intervient au sujet de ces mêmes dîmeries :

« Le 2 juillet 1614 un procès était en cours entre la commanderie de Saint-Christol en qualité de prieur de Saint-Christol et le prieur de Boisseron. Le commandeur ou son fermier, prenait la dîme de la laine et des agneaux aux fermiers ou propriétaires de la métairie de Théron, du fait que la plus grande partie du terroir de la métairie était dans les limites du prieuré de Saint-Christol. Par contre le prieur de Boisseron prétendait à cette

106 L'église impose, depuis une disposition de Pépin le Bref, confirmée par Charlemagne, aux habitants le versement d'une dîme prélevée sur les produits de leurs terres, équivalent au dixième de la récolte.

107 *« Mille ans d'Histoire en Bas Languedoc, Saint Christol (Hérault) ancienne commanderie de l'Ordre souverain, militaire et hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte »* Léon Nourrit.

même dîme, du fait qu'une partie de cette métairie était dans les limites de sa dîmerie, et que les propriétaires ou fermiers de la dite métairie faisaient leur séjour ordinaire également dans cette métairie où ils faisaient d'ailleurs dépaître leurs bestiaux presque toute l'année. Il fut convenu que, jusqu'à ce qu'ils veuillent reprendre la poursuite du procès qui était entre eux, ils partageaient la dite dîme, et pour ce, transaction fut reçue par le notaire Froment.

Le 20 avril 1716, transaction passée entre le commandeur et messire Hiacinthe Anignon prieur de Boisseron, portant vérification des dîmeries de Saint-Christol et de Saint-Laurent de Boisseron ; Jean de Coursac, prieur de Montlaur et Montaud et messire Denis prêtre et prieur de Saint-Clément vont sur les lieux le 17 juillet 1713 mais cela est sans suite car le commandeur, peu après, serait parti à Malte. »

Ils se sont portés tous deux aujourd'hui sur les lieux.

« 1ère borne sur le grand chemin du sel, qui va de Lunel à Sommières et au tènement appelé de Plombières, laquelle est octogone et fait séparation des terroirs et juridictions de la baronnie de Lunel, Saint-Félix et Saint-Christol.

2ème borne plantée près des vestiges de la métairie appelée loubates. Ils en ont fait planter un 3ème, car l'élévation du bois de l'hôpital couvrait la vue de la 1 ère. Cette 3ème borne a été plantée au-dessous du Puech Moutarde à 12 dextres[108] du vallat qui descend du bois de l'hôpital. Au-delà du vallat, est le bois appelé denguens appartenant à la commanderie.

4ème borne plantée par delà le ruisseau de Courchamp, près d'une terre du mas de Théron.

5ème borne près du chemin allant du mas de Théron au-delà duquel chemin il y a une terre dépendant du mas.

---

108 Ancienne mesure agraire usitée dans l'Hérault où sa valeur oscille entre 0,16 et 0,25 are.

6ème borne dans la vigne dépendant du mas.

7ème borne près d'un grand fossé appelé de Bas Douzy, dans une terre de Boisseron, éloignée de la précédente de 21 dextres et du dit fossé d'un dextre et demi.

8ème borne au bord d'une ancienne carrière joignant la métairie ruinée appelée de Guilhem, étant à Boisseron, éloignée de 28 dextres de la précédente.

9ème borne à travers les terres du mas, et plantée sur le bord de la terre de Denis Jérémie de Boisseron.

10ème borne dans la carrière de Saussines à Saint-Félix, au bord d'une terre appartenant à la dame de Dupin.

11ème borne dans la carrière allant des peyrères de Boisseron à Saint Christol

12ème borne près de la carrière sur le bord de la vigne de Pierre Jallaguier de Boisseron.

13ème borne dans le chemin allant de Sommières à Mauguio, près d'une terre appartenant à Jallaquier

14ème borne dans la garrigue de Boisseron.

15ème borne à 56 dextres du précédent terme.

16ème borne dans la garrigue.

17ème et dernière borne posée près du vallat appelé de Courchamp dans le terrain bas. Elle était auprès d'une de celles qui font séparation de Boisseron. D'où elle a un côté la croix de Malte et de l'autre les armes du seigneur du lieu. Messire Louis de Gondin, seigneur et baron de Boisseron, Carsan et Montegut s'est porté sur les lieux et a fait redresser cette dite borne, et placé l'autre. »

Les bornes de dîmeries ne portent pas les armes des seigneurs, alors que celles de juridiction portent ces armes.

Un manuscrit déjà cité, conservé aux archives de la ville de

Montpellier, nous donne les différents propriétaires de cette métairie aux XVII^{ème}, XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Suivant les documents notariés, cette métairie de Jubiargues est appelée mas de *« Thérond, Théron, Téron, Theyrond* ou *Theyron ».* Cette famille va garder ce domaine pendant un siècle.

Le 5 octobre 1618, on dresse une estimation de cette métairie à la requête de Marguerite Marchant et Moyse Thérond mère et fils pour approuver sa valeur et son état. Cette métairie appartenait à feu sire Jacques Theron mari de la demoiselle Marchant. Elle comprend pigeonnier, cuisine, grenier, dessous du pigeonnier, petite écurie, écurie des mules, cellier, cave, tonneaux, grenier à foin, cuisine basse ou four, chambre basse, grenier bas, bergerie, passage aux écuries, petit bâtiment près de la grande porte et ensuite biens nobles avec herbes, vignes, jardins, mûriers etc.

Par un acte du 3 mai 1668 passé par Valette, notaire à Sommières, le sieur Mathieu Théron natif de Montpellier et habitant la métairie de Jubiargues fait donation de cette métairie, entre vif à Jean Théron fils du sieur Théodore Théron son cousin bourgeois habitant du lieu de Valaraube diocèse de Nîmes. En contrepartie, il a la charge de nourrir le sieur Mathieu pendant sa vie, lui payer annuellement la somme de 40 livres pour pouvoir s'habiller et employer cet argent comme bon lui semble. De plus Jean Théron devra payer la somme de 1400 livres aux héritiers du sieur Mathieu Thérond dans les deux années qui suivront son décès.

En 1672, différents litiges naissent au sujet de cette métairie. En particulier contre les termes de l'arrêt de la cour et du parlement au préjudice du prieur Baseau; ce dernier entreprend contre tout droit et raison de vendanger les vignes contentieuses. Il fait emporter les fruits par violence en ayant retiré 13 voyages de charrettes de deux mules portant six grandes semals fontus par

voyage soit l'équivalent de 6 muids[109] de vin. Le sieur Thérond demande le remboursement à raison de dix écus le muid.

M. Boiseau ne peut rembourser le sieur Thérond, il est condamné du fait que *« ledit arrêt octroie droit d'insistance sur la pièce et fruits quelque à son remboursement tant le fort principal que réparation et loyaux taxé douze livres pour tout. »*

De nouveaux différents surgissent entre les héritiers, et un acte du 14 décembre 1675 reçu par Me Adam notaire à Montpellier nous apprend que Daniel Marchant, receveur des tailles au diocèse de Nîmes et son frère Jacques Marchant sont propriétaires de la moitié de cette métairie compte tenu d'une dette de 2 988 livres due par le sieur Jean Théron.

Jean Théodore Téron de Valaraube vend le 19 mars 1677 une partie de cette métairie pour 700 livres.

De plus, un des héritiers, le sieur Jacques Therond, sort du royaume pour cause de religion. De ce fait le sieur Daniel Marchant, comme son plus proche cousin, se met en possession de tous les biens délaissés par le sieur Théron. Il prétend que la succession lui appartient car la mère du dit Jacques Thérond est étrangère et non naturalisée. Cette succession est maintenue par arrêt de la cour du Petit Scel de Montpellier le 18 mai 1688.

Ce domaine est arrenté le 20 juillet 1692 à Jean Gauri, habitant de Boisseron, pour 3 années. Ce dernier confirme bien connaître ce domaine pour y travailler depuis 15 ans comme valet de ferme.

Le 2 mars 1695, le domaine est vendu à M. Etienne de Massilian, chevalier, Conseiller du Roi, Président Trésorier Général de France en la Généralité de Montpellier, Intendant des Gabelles du Languedoc, par les héritiers et les créanciers. (M. de Fonfreide, Mme Marchant veuve, héritière et bénéficiaire du sieur

---

109 Le muid vaut environ 260 litres.

Daniel Marchant, le sieur Boissier sous créanciers du sieur Jacques Therond des hypothèques prises sur la métairie de Jubiargues lors de la succession que le sieur Marchant avait eu des biens du sieur Mathieu Thérond.)

Le 22 mars 1695, par un autre acte passé devant le même notaire, ladite dame de Clausel en sa qualité d'héritière, bénéficiaire du sieur Marchant cède au sieur de Massilian la succession des biens de Jacques Thérond. Ces biens lui avaient été maintenus par appointement du Petit Scel de Montpellier du 18 mai 1688.

Ce domaine est arrenté en 1695 à Anne Helein, habitant de Saturargues pour 8 années

Le 3 décembre 1696, M. de Massilian établit une reconnaissance au seigneur de Boisseron de la métairie et terres de Jubiargues, quittance du droit de lods[110] de ladite métairie et de celle de Masandois, appartenant aussi au dit seigneur de Massilian avec inféodation d'une écluse sur le ruisseau de Courchant et concession de mettre un bateau sur la rivière de Vidourle pour faire passer et repasser les bestiaux. Cette reconnaissance est faite à dame Marie Danard veuve de messire Hercule de Gondin seigneur et baron de Boisseron, Carsan, Montaigut et autres places, mère et administratrice de la personne et des biens de Messire Louis de Gondin. La métairie de Jubiargues est située dans les dîmeries de Saint Christol et de Saint Félix de Sinistrargues. Elle contient 151 sestérées[111] confrontant toutes les terres ensemble le chemin qui va de Saint Christol à Boisseron et le valat de la Devèze descendant de la combe de Lande ou Lando.

Le 5 février 1697, M. de Massilian arrente le domaine à Laurent Granier pour 4 années sous le cautionnement de Pierre

110 Droit de mutation entre vifs, perçu par le seigneur.

111 Mesure agraire d'une valeur variable suivant les régions correspondant à la surface qu'un laboureur peur ensemencer avec un setier de blé, soit environ 0,2 hectare.

Riben.

Le 7 janvier 1701, la métairie est arrentée à Guillaume Barandon de Saint Christol pour 4 années.

Le 22 novembre 1811, M. Etienne Antoine de Massilian, ancien major de vaisseau demeurant et domicilié à Montpellier vend le domaine à M. David Pellet père, par contrat reçu dans les minutes de maître Gautier, notaire à Lunel moyennant la somme de 18 000 francs. Ce domaine comprend des maisonnages d'habitation et d'exploitation, les cabaux[112], bestiaux, futaille vinaire et autres objets d'exploitation.

Le 27 août 1842, par devant maître Grasset notaire à Montpellier et maître Brassac notaire à Lunel, le domaine du mas de Théron est vendu à M. Félix Goriot.

Le 25 janvier 1851 en l'étude de Me Albaret, notaire à Sommières, M. Félix Goriot, propriétaire rentier demeurant à Sommières, époux de Mme Antoinette Clotilde Bouliech vend le domaine au sieur Jean Paul Ernest Griolet, rentier, époux de la dame Eléonore Henriette Sophie de Geer, originaire de Nîmes mais demeurant à Genève, moyennant le prix de 92.000 francs.

Ce domaine appelé le mas de *« Théron »* ou de *« Jubiargues »* comprend une maison de maître, des bâtiments ruraux et pièces de terre, champs, vignes, olivettes et mûriers d'une contenance totale de 39 hectares.

Aux termes d'un état de liquidation et partage judiciaire, dressé par Me Renouard, notaire à Nîmes le 27 juillet 1894 et suivant jugement rendu le 7 février 1895, ce domaine devient la propriété de M. Michel Lisbonne, avocat, propriétaire et célibataire.

A son décès, ab intestat[113], le 29 juin 1896 sans laisser d'ascendants ni de descendants, le domaine passe à son neveu

112 Cabaux : biens mobiliers, cheptel, tout ce qui sert à l'exploitation.

113 Sans testament.

Arthur Lisbonne, seul et unique héritier.

Le 18 août 1898, M. Alfred Frédéric Ernest Lapierre, ancien limonadier et propriétaire, et son épouse Mme Eudoxie Louise Prospérine Mandon domiciliés à Montpellier font l'acquisition auprès de M. Joseph Arthur Lisbonne époux de Claire Sara Vidal demeurant à Nîmes du domaine appelé mas *« de Théron »,* connu autrefois sous le nom *« de Jubiargues* » au prix de 38 000 francs.

Suite à une vente sur licitation des biens dépendant de la succession de M. Louis Jacques Perrier, négociant en son vivant, en date du 26 avril 1897, M. Lapierre fait l'acquisition du domaine de Fontbonne sur la commune de Saint Sériès.

Le couple Lapierre a deux filles : la première Valentine Lucie Pascaline qui épouse le 30 mai 1911 Jules Victor Bouquet, la deuxième Eugénie Josephine qui épouse Jean Antoine Chaptal. Cette dernière décède laissant deux enfants mineurs Marcel Alfred Alphonse et Suzanne Louise.

Au décès de M. Alfred Frédéric Ernest Lapierre le 22 décembre 1926, les propriétés sont partagées.

Le lot numéro 1 comprend *« le mas de Théron* » et le lot numéro 2 *« le mas Fontbonne ».*

Après tirage au sort, le lot numéro 1 échoit à Mme Bouquet et le lot numéro 2 aux enfants mineurs Chaptal.

Par héritage, *« le mas de Théron »* passe aux enfants Bouquet à savoir Roger Honoré Ernest Bouquet et Simone Alice Marie Joséphine Bouquet épouse de M. Joseph Valentin Emile Boudouresques.

Le 9 mars 1976, la famille Bouquet vend le domaine à M. Gérard Clément Raymond Gully.

Par acte en date du 31 janvier 1979, Mr Gully vend ce domaine au G.F.A *« Domaine de Theyron* » dont il est le gérant.

Le 21 juillet 1986, le GFA *« Domaine de Theyron »* fait

partie de l'apport fusion à la société Vignal Promotion. La société absorbante change de dénomination et devient *« Vignal S.A »* en date du 27 octobre 1986. Elle regroupe trois sociétés :

La société civile particulière dénommée *« Société Civile des Hautes Vignes »*.

La société civile particulière dénommée *« Port Soleil ».*

Le groupement foncier agricole dénommé *« Groupement Foncier Agricole du Domaine de Theyron »* représenté par son gérant Rémy Claret.

La société *« Vignal SA »* après liquidation, est rachetée par la SCEA *« Domaine de Theyron »* le 27 juin 1996 avec pour gérant M. Rolf Reichmuth.

La métairie de Jubiargues

LE MOULIN D'HILAIRE

Le document le plus ancien qui mentionne le moulin d'Hilaire est un inventaire de Gabriel Rut du 23 août 1509 : *« une vigne dans la paroisse de St Amans, tènement dit à Puech Bouquet contenant six sestérées, confrontant avec le reconnu du levant et couchant et avec les horts de Guillaume Ficton, et un petit bois du reconnu du levant, et avec deux chemins dont l'un tend de St Amans à Boisseron et l'autre tend de Puech Bouquet au moulin de St Gilles tenu par Illaire l'ermite. Cens annuel 5 sols 6 deniers*[114]. »

Marthe Moreau dans son livre *« Le Vidourle, ses villes, ses moulins et ses ponts »* émet une hypothèse quant à l'origine de ce moulin. « *Le moulin d'Hilaire dépendait-il autrefois de l'abbaye de Saint Gilles ? Un inventaire du fief de Sommières dressé en 1509, délimitant une terre par ses confronts, cite le chemin « qui tend de Puech Bouquet au moulin de Saint Gilles tenu par Ilaire l'ermite ». On ne sait rien par ailleurs de cet ermite, mais il devait y avoir un rapport entre le moulin et l'abbaye, car le fils de Jean Comte qui l'avait acheté en 1667, ayant des difficultés à se faire payer par son meunier maître Riben demanda à celui-ci de régler sa dette au chapitre de Saint Gilles. Cela n'est pas surprenant, car Saint Gilles avait des possessions sur la rive droite du Vidourle qui faisait partie autrefois du diocèse de Nîmes.*

Reste posée aussi la question des origines. On a suggéré que les blocs du canal de fuite pourraient être attribuables à

---

114 Archives du Gard 1 E 992 fol 26 V. *« Documents manuscrits du marquis d'Aubais ».*

l'époque romaine. Serait-il contemporain de la Domitienne ? Interprétation des plus hasardeuses à partir de laquelle il serait aventureux de conclure !

*Plus sérieux l'acte daté par Germer-Durand « vers 1110 » dans le cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre Dame de Nîmes qu'il a publié en 1874, donation par Viduana, fille de Pons Bermond, du moulin que construisait Dado au lieu appelé Gadum Franciscum, ainsi qu'une maison à Boisseron où habite le meunier Eldric. « CC de substantionense page 317…..in ribaria de Vidorle, in locum que vocant Gadum Franciscum, unum molendinum quod construsit Dado…… ». Il pourrait donc être même antérieur au XII*ème *siècle.*

*Germer-Durand estime qu'il s'agit du moulin de Gap Frances, commune de Sommières, sur la rive droite du Vidourle, à la hauteur extrême du département du Gard et de l'Hérault. C'est bien là le moulin d'Hilaire. Gap Francès est un toponyme qui remonte à l'époque carolingienne, le gué des Francs, entre Francs et Wisigoths, toponyme que l'on retrouve ailleurs. Il y a, près du mont Lozère, le hameau de l'Hôpital du Gap Francès où les Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem du Grand Prieuré de Saint Gilles avaient établi une commanderie au XII*ème *siècle.*

Le cas du moulin d'Hilaire est extrêmement intéressant et mériterait d'être approfondi. »

Au XVII^{ème} siècle, ce moulin est la propriété de la famille Comte[115].

François Comte est habitant de Montpellier, conseiller du Roi en la cour des Comptes et Finances de Montpellier. Le moulin d'Allary est acheté par son père au seigneur baron de Sumène par contrat du 5 juillet 1667.

Il y fait de grandes réparations et paye divers arrérages de

115 Nous possédons différents documents et correspondances entre Comte propriétaire du moulin et Riben, meunier et rentier du moulin.

taille pour son rentier Riben.

Cette famille Riben exploite également le moulin de Garanel et le 23 février 1676, il fait l'objet d'un arrentement avec une terre qui le joint au bout de la Condamine entre Jean François de Trémolet marquis de Montpezat et Pierre Riben meunier exploitant ce moulin.

La description détaillée de l'état du moulin d'Hilaire est donnée dans l'estimation faite le 8 septembre 1823, lorsque le fermier sortant François Romieux est remplacé par Jean Runel. Deux moulins à farine c'est à dire deux tournants, sont en bon état de marche, l'un mû par une roue verticale, le grand moulin monté sur roue, l'autre par une roue horizontale le moulin monté en cuve. Les meules sont en pierre de Poussan et une meule en pierre de Sommières est en réserve dans la boutique du moulin en cuve. Les experts ne peuvent mettre en marche le moulin à cause de l'embouement par les eaux de crue.

L'ensemble est estimé à 3 100 francs. Jean Runel signe un bail pour six ans, mais il le cède au bout de trois ans à Isidore Griolet. En 1826, le propriétaire en est Antoine Portalier.

En 1844, dans un acte de partage, M. Antoine Portalier, veuf de dame Louise Cazelle attribue le moulin d'Hilaire à son fils M. Jacques Antoine Portalier et dédommage dans le partage anticipé sa fille Mme Marie Théodore Caroline Portalier épouse de M. Jean Pierre Simon Aymat et les enfants de sa femme à savoir Pierre Louis Antoine Camille Randon, Marie Antoinette Zoé Randon épouse de Jacques François Etienne Albaret, notaire royal et Marie Louise Aglaé Randon veuve de Joseph Auguste Vassal négociant (ces trois enfants Randon représentent feue dame Marie Louise Antoinette Portalier, leur mère décédée, veuve de M. Pierre Randon).

La fille de Jacques Antoine Portalier, Mme Mathilde

Portalier, demeurant à Sommières, veuve de M. Léonce d'Oreaux, unique héritière prend possession de ce moulin au décès de son père en 1861.

Par jugement d'adjudication dûment enregistré par le tribunal civil de Nîmes le 13 janvier 1862 sur la poursuite de Camille Randon, propriétaire demeurant à Sommières, ayant agi comme tuteur datif de la dite dame veuve d'Oreaux, le moulin devient la propriété de M. Frédéric François Castan, meunier et son épouse Mme Lucile Guibal.

Le 15 décembre 1863, ce moulin est évalué dans le cadre d'un contrat d'affermage par François Nicolas aîné, maître charpentier de Sommières, Pierre Rouman, maître charpentier de Sommières et Jean Baptiste Carbonnel maître charpentier de Nîmes. Il comprend à cette époque, trois meules à farine battants et allants et un moulin à gruau fonctionnant de même. Il est évalué à la somme de 5 458 francs.

La famille Castan vend le moulin d'Hilaire ou d'Halary, le 1er janvier 1877 à M. Henri Favas. Les trois tournants marchent encore mais Henri Favas qui vient de l'acquérir demande à le désengraver, ce qu'a négligé son prédécesseur[116]. Les Favas le gardent pendant 43 ans.

A cette époque les meuniers ont une réputation de roublardise : *« Tant de moulins, tant de coquins.* ». Cette réputation est également étayée par la : « *pesca moune* [117]». Lors de l'arrivée des sacs de blé et avant la pesée, le meunier subtilise une partie du grain. Il s'éloigne avec son blé volé et sa chatte, en criant au propriétaire : *« anam faire pescar la moune[118]* », mais régulièrement la chatte revient avec lui, sans pour autant avoir

116 Archives de l'Hérault 7 S 244.

117 La pêche de la chatte : Anecdote donnée par Emile Bros, dernier exploitant de ce moulin.

118 *« Je vais faire pêcher la chatte ».*

pêché du poisson.

A l'entrée des frères Allier, meuniers de Salinelles, Jules Rouman fait une estimation du moulin ; elle conduit à la somme de 4 794 francs.

Au décès de M. Henri Favas le 21 octobre 1880 et de son épouse Mme Elisabeth Margaret le 20 janvier 1891, le moulin passe en indivision entre les filles Mlle Virginie Favas et Mme Tullie Junie Favas veuve de M. Jean Favas demeurant ensemble à Montpellier avenue Bouisson Bertrand.

Ce moulin est affermé à MM. Antoine et Jean François Allier. A la fin de la période d'affermage le 12 décembre 1884, Jules Rouman charpentier demeurant à Sommières expertise le moulin à 1188 francs.

Ces deux sœurs afferment, pour une période de six années, le moulin, avec ses trois tournants, sa turbine et ses accessoires, le 30 septembre 1887 à M. Xavier Perrot meunier, domicilié à Orthoux moyennant un prix annuel de 2 000 francs.

Le 15 octobre 1897, le charpentier Jules Rouman de Sommières, sur la requête des deux sœurs et de MM. Antoine et Jean François Allier meuniers sortants, du dit moulin et habitants Salinelles, est nommé pour établir une estimation. Après l'avoir étudié en détail, le grand moulin monté à roues à palettes, les attraits fonctionnant à la turbine, le blutoir du côté du levant et de tous ses attraits, le treuil à bras dit *« monte sac* », les attraits de la pompe pour le lavage du blé, le décompte s'établit à 4 960 francs. Sur cette estimation ne figurent pas les meules dites *« soubrières »* pour une valeur de 595 F. Elles augmentent inutilement la souche et sont supprimées d'un commun accord entre les fermiers et les propriétaires.

Le 13 avril 1906, les sœurs afferment pour neuf années le moulin à M. Adolphe Fraisse et Auguste Chapelot meuniers domiciliés à Sommières et Orthoux moyennant une rémunération

de 1 500 F par an.

Les deux sœurs vendent le moulin le 18 octobre 1912 à M. Gaston Emile Favas.

A cette date, la roue à aubes disparaît et la roue horizontale est remplacée en 1914 par une turbine en fonte.

Par donation en date du 6 décembre 1919, le moulin devient la propriété des trois enfants : Mme Jeanne Marcelle Favas épouse Rousset, Mme Jeannine Mathilde Favas épouse de M. Fernand Henri Vanier, capitaine du génie et M. Roger Favas propriétaire à Boisseron.

Par suite de partage entre les donateurs, le moulin devient la propriété de Mme Jeanne Marcelle Favas épouse de Antonin Louis Rousset, négociant. Elle le vend le 29 avril 1927 à M. Auguste André Roques. Lors de cette vente, le moulin comprend : moulin à eau sur la rivière du Vidourle avec bâtiments, maisons, chaussées, aqueduc, bief, fuyants, canaux, vignes, terres pâtures et graviers d'une contenance d'environ 2 ha 61 ares sur la commune de Boisseron et 1 ha 7 ares sur la commune de Sommières, avec les immeubles par destination, les turbines, meules, agrès, machines, mobilier industriel, matériel, ustensiles et accessoires de toute nature généralement quelconque servant à l'exploitation du moulin sans aucune exception.

Le 24 mai 1927, M. Roques 16 rue du maréchal Joffre à Nice demande l'autorisation de traverser la Route Nationale 110 au niveau du PK 17,720[119] avec une conduite d'eau de 35 cm de diamètre, destinée à l'irrigation de sa propriété de Puech Bouquet. Il subsiste aujourd'hui le soubassement d'une pompe installée pour l'arrosage du domaine de Puech Bouquet dont il dépendait. L'eau d'irrigation des jardins et de la propriété est prise sur la retenue

119 Point kilométrique 17,720 soit approximativement à la limite des départements du Gard et de l'Hérault.

d'eau de ce moulin et remontée par turbine au réservoir de ce domaine. Il existe la même installation au château de Boisseron à partir de la retenue d'eau du moulin de Boisseron.

Ce moulin ainsi que le domaine de Puech Bouquet passent dans les mains de M. Radier, docteur à Montpellier. Le 24 février 1933, il demande à être substitué à M. Auguste Roques dans la requête de traverser la RN 110 avec une conduite d'eau. A cette époque, le moulin est exploité par la famille Salom de Sommières. Elle est remplacée en 1940 par la famille Bros, meuniers de père en fils qui exploitent déjà le moulin de Saint Christol.

En 1951, M. Emile Antoine Ernest Bros fait l'acquisition de ce moulin. A cette date, il est détaché du domaine de Pié Bouquet qui, lui, est vendu à Mme la comtesse de Fleurieu.

Il fonctionne uniquement avec la force hydraulique. La turbine devenue insuffisante, on lui adjoint un moteur électrique auxiliaire. Il est électrifié en 1960. Aujourd'hui, ce moulin est en bon état. Il présente une machinerie intacte avec ses vieilles meules cerclées[120].

Dans la version hydraulique, le rendement est d'une tonne et demie par jour. A période régulière, il faut repiquer les meules pour leur redonner de l'attaque. Il est possible de reconnaître un meunier de cette époque à ses mains, car elles sont criblées de fines particules d'acier provenant du repiquage des meules avec des burins acérés. Avec le temps, ces incrustations forment des tâches bleuâtres sous la peau.

Le métier de meunier est ingrat et demande un grand professionnalisme. Il faut régler le débit d'eau, la vitesse de rotation de la meule, la vitesse d'alimentation du grain, car la meule chauffe et brûle la farine, ou au contraire la farine est mal

[120] Meules en pierres de La Ferté sous Jouarre d'après M. Emile Bros.

broyée. C'est une véritable vocation.

Le 30 août 1973, suite à de nombreuses inondations et particulièrement celle d'octobre 1958, découragé, M. Emile Antoine Ernest Bros vend le moulin et l'habitation à M. et Mme. Henocque qui le cèdent le 23 mars 1998 à M. Patrick Jean Pierre Mornet.

Aujourd'hui, cette propriété se compose d'un vieux moulin entièrement rénové disposant d'une machinerie en état de marche et d'un générateur électrique utilisant la force motrice de la rivière. La partie moulin, sur la commune de Boisseron est transformée en appartements. Un autre ensemble habitation, séparé du moulin par un passage élevé, d'un étage sur rez de chaussée est situé sur la commune de Sommières.

Le moulin d'Hilaire

La prise d'eau du moulin d'Hilaire

LE DOMAINE DE PIE BOUQUET

Ce domaine, composé d'un château, d'un bois de chênes verts d'une cinquantaine d'hectares, est à cheval sur les communes de Sommières, Boisseron et Saussines.

Empruntant la Route Nationale 110 entre Boisseron et Sommières, nous traversons la limite du département de l'Hérault et du département du Gard au niveau du moulin d'Hilaire situé sur la droite de cette nationale ; en face, sur la gauche de cette nationale, apparaît émergeant d'un bois de chênes verts *« le domaine de Pié Bouquet* ». Ce domaine, propriété aujourd'hui de Mr et Mme Lafont a pris différents noms ou différentes orthographes : « *Mas de Gajan, domaine de Pié Bouquet, Puech Bouquet, Pioch Bouquet et Pied Bouquet*. »

D'après Mr Jean Radier, propriétaire de ce domaine de 1930 à 1951, la date de construction de ce domaine pourrait être 1606 car il existe une pierre en clef de voûte dans l'escalier du château qui porte cette date. A ce stade des recherches, il n'a pas été possible de remonter jusqu'à la construction de ce domaine.

Dans l'« *Armorial de la noblesse du Languedoc »* de La Roque on trouve un Jean d'Albenas, seigneur de Gajan, capitaine de cavalerie au régiment de Calvisson en 1635. Il épouse le 2 novembre 1608 Françoise du Verger dont il a :

1°) Jean seigneur de Gajan, capitaine des chevaux légers marié le 16 octobre 1650 à Françoise de Roquefeuil dont Blaise seigneur de Salvensac, Gajan, Pié bouquet, marié le 28 avril 1688 à Françoise de Mestre et mort sans enfant. C'est ce Blaise que nous retrouvons comme propriétaire de Pié bouquet en 1703 année de l'incendie et du pillage par les camisards.

2°) Jacques d'Albenas, seigneur de Pruneyron premier consul de Sommières épouse le 14 mars 1662 Suzanne de Rouzier dont il a plusieurs enfants, entre autres Jean Joseph ; il est maintenu dans sa noblesse avec son frère par jugement souverain du 5 décembre 1668.

En 1704, Henri Bosc dans *« La guerre des Cévennes* » nous donne le récit des événements survenus dans le domaine lors du passage des Camisards :

« Le 14 mars 1704, alors que se livrait la bataille de Martignargues, une troupe camisarde se rendit à la métairie du Pioch Bouquet, dans le terroir de Sommières, métairie qui appartenait à Blaise d'Albenas, sieur de Gajan. Dans la chapelle située au fond d'une vaste salle, se trouvait une grande peinture dans un cadre de noyer, représentant le Christ en croix, la Vierge Marie, saint Jean Baptiste et saint Antoine de Padoue ; cette peinture fut brûlée[121] *».*

Le 29 septembre 1704 Pierre Charles, bachelier es droit, avocat à la cour de Sommières reçoit noble Blaise d'Albenas seigneur de Gajan et autres places qui vient déclarer les dégâts causés par les rebelles fanatiques avec pillage et incendie de la métairie de Pioch Bouqué suivant les dépositions qu'il en a déjà faites les 15 mars et 28 septembre dernier. Il en est dressé procès verbal suivant l'ordonnance du 2 avril 1703 et l'avocat nomme François Dedieu ménager, du lieu de Vic, et François Puech jeune, aussi ménager du lieu de Sardan comme experts.

Le 28 octobre, suivant la déclaration faite par M. Sudre, maître valet du sieur d'Albenas, les dommages sont estimés, auxquels s'ajoutent 25 livres pour les frais de procédure. En plus du tableau ci-dessus, les dommages portent sur des portes en noyer, des meubles, des serrures, des bijoux en or et en argent, garde robe

---

121 Dommages évalués à 430 livres 7 sols : Archives Départementales de l'Hérault, *« Ravages des Camisards* » C 257.

en noyer, reliquaires, bottes, valises, fusils et pistolets, linge.

Les Camisards ayant également incendié et détruit en février 1703, le château de Gajan dans le Gard, la famille d'Albenas donne à Pié Bouquet, le nom de Gajan, en souvenir de leur ancien château de Gajan, où périrent *« planches, couverts, meubles, papiers et parchemins des seigneurs d'Albenas*[122] *»*.

Par testament de Blaise, le domaine devient la propriété de Jean Joseph d'Albenas. Il est officier de cavalerie, maire perpétuel de Sommières et députés aux Etats du Languedoc ; il épouse le 6 juillet 1704 la nièce de Charles de Baschi, Marie de Rosset. Il est seigneur de Pruneyron, de Piébouquet et de Gajan. Il meurt en 1710 et sa veuve épouse Marc Antoine de Garaud de Vieillevigne baron de Montrastuc. Antérieurement un Jean d'Albenas, viguier de Nîmes en 1629 avait épousé Blanche de Génas, des seigneurs de Beauvoisin, dont l'un d'eux épousa Olympe Boisson, tante du marquis d'Aubais.

Par succession, ce domaine devient la propriété de son petit fils François Alexandrin d'Albenas qui le transmet lui aussi par succession à son fils François Laurent d'Albenas suivant testament mystique[123] suscrit chez Me Durand notaire à Sommières le 19 avril 1778.

Par acte passé devant Me Poujol notaire à Sommières le 14 juillet 1786, François Laurent d'Albenas cède ce domaine à son frère Jean Joseph d'Albenas.

---

122 Archives du Gard C 1342-1760.

123 Un testament est dit *« mystique ou secret »* lorsque le testateur après l'avoir écrit ou fait écrire, mais l'ayant signé lui-même, le remet, clos et scellé, à un notaire qui, en présence de deux témoins, dresse un acte de suscription sur l'enveloppe.

Ce vicomte Jean Joseph d'Albenas (arrière petit fils du Jean Joseph d'Albenas premier acquéreur du domaine de Pie Bouquet), né à Sommières domaine de Puech Bouquet le 19 mars 1761, baptisé le 22 mars, mort à Paris en 1824, fils de François Alexandrin d'Albenas, seigneur de Pié Bouquet et autres lieux et de dame Philiberte de Montlaur, a servi comme officier au régiment de Touraine pendant la campagne d'Amérique sous les ordres de Rochambeau et Lafayette. En 1803, il occupe le poste de conseiller de Préfecture à Paris.

On lui doit : *« Essai historique et poétique de la gloire et des travaux de Napoléon 1 er depuis le 18 brumaire an VIII, jusqu'à la paix de Tilsitt »* Paris 1808, ainsi que *« Fragments poétiques sur la Révolution Française, dédiés au Roi »* Paris 1815.

Son frère Louis Victoire d'Albenas né le 20 novembre 1762 n'a pas laissé de trace.

Le fils aîné de Jean Joseph d'Albenas et de Elisabeth Sophie Panetier de Montgrenier, Charles Arnaud d'Albenas, né le 26 décembre 1784 au domaine de Pié Bouquet et ondoyé le 07 février 1785, mort à Paris après 1834, est lieutenant colonel en 1825 et prend part aux campagnes du Consulat et de l'Empire, notamment aux batailles d'Eckmull, de Wagram et d'Iéna, à la prise de Smolensk où il est atteint par un boulet. Officier de la Légion d'Honneur en 1815, mis à la retraite en 1834, il a publié *« Ephémérides militaires ou anniversaires de la valeur française »* depuis 1792 jusqu'en 1815 ; 12 volumes in-8, 1818.

A noter également qu'à cette date, on extrait des carrières de Pié Bouquet le poudingue[124] subordonné à la mollasse

[124] Roche formée de galets arrondis ou émoussés, réunis par un ciment naturel.

coquillière. Il est utilisé comme pierre meulière[125].

Le 31 mai 1810, Jean Joseph d'Albenas, par acte passé chez Maître Lobin à Paris, vend son domaine appelé Pied Bouquet à un fabricant de melotons et négociant **Jérôme Etienne Aubanel** pour la somme de 65 000 francs. Cette vente va d'ailleurs provoquer une contestation entre le sieur d'Albenas et dame Elisabeth Sophie de Panetier de Montgrenier, épouse séparée du sieur d'Albenas, contestation qui sera définitivement évacuée par un arrêt de la Cour Royale de Nîmes en date du 18 août 1814.

Après différents travaux de rénovation et agrandissement de la propriété, le sieur Aubanel vend le 1er novembre 1814 ce domaine à **Guillaume Cazaly** père, natif français, négociant demeurant à Londres pour la somme de 95 000 francs, 70 000 francs pour le domaine, le reste représentant le prix des autres acquisitions, en particulier une terre située près du moulin d'Hilaire.

Ce domaine reste dans la famille Cazaly jusqu'en décembre 1859.

Il semblerait que cette famille Cazaly ait possédé le domaine de Puech Bouquet par deux fois, d'une part au XVII*ème* siècle avant les seigneurs d'Albenas et d'autre part de 1814 à 1859.

D'après les descendants, habitants en Angleterre, la famille Cazaly a été dépossédée de ses biens et de ses titres en 1685 à la révocation de l'édit de Nantes. Cette mesure dictée à Louis XIV par Mme de Maintenon, devait avoir des conséquences funestes pour la France, en ce qu'elle obligea à s'expatrier un très grand

125 D'après Emilien Dumas : *« Statistique géologique minéralogique, métallurgique et paléontologique du département du Gard. »*

nombre d'artisans, d'industriels, de commerçants qui constituaient le fond de la société protestante, et qui portèrent à l'étranger, avec leur ressentiment contre Louis XIV, leurs industries, leur savoir professionnel, leurs aptitudes pratiques de toute sorte et leur probité.

Cette famille Cazaly continue la guerre contre les troupes de Louis XIV, et certains membres seraient devenus des chefs camisards.

Vers 1740, trois frères de cette famille, Guillaume Henri, Jean Pierre et Daniel s'enfuirent en Angleterre.

1°) Guillaume Henri Cazaly né en 1722 vit 99 ans et meurt en 1821.Il s'installe à Londres en 1740 Il y fait fortune ; en 1765 il se marie avec Anne Louise Duchemin, fille d'un noble français réfugié.

En 1802, Guillaume Henri Cazaly retourne en France pendant la paix d'Amiens, signée le 25 mars entre la France et l'Angleterre. Le 26 avril 1802 est signée une déclaration d'amnistie pour tous les émigrés qui rentreront en France dans les délais indiqués.

Il rachète le vieux château et les terres de Pié Bouquet en 1814 et vit là jusqu'à sa mort en 1821 à l'âge de 99 ans.

Guillaume Henri Cazaly est enterré dans la tombe située dans le parc du château de Puech Bouquet et dans l'acte notarié de 1859, il est demandé à la famille Cazaly de bien vouloir vider cette sépulture et de transférer les cendres dans le nouveau cimetière de Sommières en cours de construction.

Le 20 janvier 1825, les quatre enfants de Guillaume Henri Cazaly se réunissent chez le notaire de Sommières Me Albaret. Le dit M. Cazaly a fait un testament olographe[126] en date du 11 avril 1821 enregistré à Nîmes le 2 décembre 1824, folio 164, r° cases

126 Un testament est dit *« olographe »* lorsqu'il est entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur.

1,2 et 3 déposé dans les minutes de Me Albaret en vertu d'une ordonnance du Tribunal Civil du 2 décembre 1824. Dans le partage, le domaine de Pioch Bouquet est évalué à 140 000 francs auxquels viennent s'ajouter 209 250 francs dus par la Banque d'Angleterre et 42 000 francs dus par M. et Mme Colomb.

Les quatre enfants présents, nés du mariage de feu M. Guilhaume Cazaly et de dame Anne Louise bouquet, sont :

- M. Guilhaume Jean Cazaly propriétaire foncier habitant et domiciliés à Sommières,
- Marie Anne Cazaly non mariée majeure sans profession domiciliée à Londres,
- Dame Marie Anne Louise Cazaly épouse de M. Jean Henri César Colomb[127] mariés, propriétaires fonciers habitants et domiciliés au domaine de La Blaquière commune de Marsillargues,
- Dame Charlotte Cazaly épouse de M. Etienne Julian propriétaire foncier habitant et domiciliés à la commune de Cardet canton de Lédignan.

Dans ce partage, le domaine passe dans les mains de Guilhaume Jean Cazaly né le 03 septembre 1787 à Londres, ainsi qu'il apparaît dans l'extrait de registre des baptêmes de l'église française de Londres. Il se marie le 12 septembre 1822 en mairie de Sommières avec demoiselle Françoise Céleste Griollet née à Sommières le premier thermidor de l'an X (20 juillet 1802) fille mineure et légitime de Mr Jean Griollet négociant et de dame Elisabeth Griollet habitants de la ville de Sommières.

Les témoins du mariage sont :

Pierre Saussine, ancien entrepreneur de travaux publics, âgé de 60 ans

Barthélemy Griollet, propriétaire foncier, grand père maternel de l'épouse, âgé de 63 ans

---

127 Ce Jean Colomb est lui-même fils d'un chef camisard.

François Chalbos, docteur médecin, âgé de 68 ans
Antoine Jalaguier, marchand drapier, âgé de 40 ans
Tous les quatre habitants Sommières

2°) Le deuxième fils Jean Pierre a 2 enfants Guillaume Henri et James.

Guillaume Henri eut 2 fils Guillaume Henri et Pierre et aussi deux filles Louise et Sophie

Guillaume Henri né en 1797 ; et mort en 1869 épouse une demoiselle Brieze fille d'un artiste parisien, née en 1812 et morte en 1895.

Une des branches des Cazaly émigre en Australie. Certains de leurs descendants sont aujourd'hui très connus pour faire partie de la très réputée équipe de base ball ***« Les crickets d'Australie. »***

3°) Le troisième des fils se nomme Daniel. Il a un fils qui entre dans l'armée anglaise ; il est tué en tant que lieutenant à la bataille de Santa-Fé en Amérique.

Le trente décembre 1859, la famille Cazaly vend le domaine de Pié-Bouquet à **la comtesse de Noailles** suivant acte notarié donné intégralement ci-dessous :

« Le trente décembre 1859 dans le château de Salinelles, commune de la ville de Sommières, département du Gard, vers les dix heures du matin, par devant Jacques François Etienne Albaret notaire à la résidence de ladite ville soussigné en présence des témoins ci-après nommés et également soussignés :
A comparu Mr Guillaume Adolphe Cazaly propriétaire sans profession, non marié mais majeur, demeurant et domicilié au château de Puech Bouquet dans la commune de Sommières ayant demeuré pendant quelque temps à Paris hôtel d'Isly, rue Laffitte n°26 agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme

fondé de pouvoirs de Madame Françoise Céleste Griolet veuve de Mr Guillaume Jean Cazaly sa mère aussi propriétaire sans profession demeurant et domiciliée au sus dit château de Puech Bouquet, ayant également demeuré pendant quelque temps à Paris au sus dit hôtel d'Isly, suivant la procuration consentie par la dite dame à mon dit sieur son fils devant Me Gautherin notaire à Noisy le Sec, canton de Pantin (Seine) le premier août 1859 enregistré et légalisé le lendemain dont le livret original est demeuré annexé après avoir été certifié véritable en présence des témoins.

Lequel dit sieur Cazaly en son nom personnel et en celui de ladite dame veuve Cazaly, sa mère en vertu de ses pouvoirs a par ces présentes vendu, cédé et transporté et s'est obligé solidairement avec la dite dame sa mère de garantir de tous troubles, évictions, dettes, pensions, privilèges, hypothèques, donations, aliénations surenchères et autres empêchements quelconques

A Madame ***la comtesse Anna Maria Héléna Coesvelt****, rentière* ***veuve de Mr le comte Antonin Charles de Noailles****, native de Londres (Angleterre) se trouvant dans ce moment de passage à Nice (états sardes) domiciliée à Versailles rue Berthier n°17, ce accepté pour elle par Mr Alphonse Delpuech d'Espinassous, propriétaire demeurant dans la dite commune de Salinelles à ce présent et stipulant au nom et comme fondé de pouvoir que lui a donné à cet effet Madame la comtesse de Noailles par acte passé en présence de deux témoins devant Mr Joseph Borg chancelier, vice-consul du consulat de France à Nice le 23 du présent mois de décembre dûment légalisé par Mr le consul de France à Nice le même jour dont le brevet original écrit sur une feuille de papier libre et non enregistré que Mr d'Espinassous a certifié véritable, demeure annexé aux présentes avec laquelle il sera présenté à la formalité de l'enregistrement et du timbre conformément à la loi.*

Le domaine de Puech Bouquet qu'on appelait jadis mas de

Gajan, situé dans la commune de Sommières et dans celles de Saussines et Boisseron, canton de Lunel arrondissement de Montpellier (Hérault) consistant en un château, maison de maître, maisons et bâtiments d'habitation et d'exploitation, granges, écuries, caves, cuves, remises, greniers à foin, magnaneries et autres, et terres labourables ensemençables mûriers, vignes, oliviers, prairies, jardins potager et d'agrément, bois taillis et pâtures, mais sans cabaux[128] ni outils aratoires, attendu qu'ils appartiennent en toute propriété aux fermiers du sus dit domaine, quant aux meubles meublants et objets mobiliers qui se trouvent dans l'habitation de Mr et Mme Cazaly, ils demeurent entièrement réservés aux vendeurs qui seront tenus de les faire enlever avant le 1 er mars prochain. Le sus dit domaine de Puech Bouquet est vendu avec toute sa contenance actuelle tel qu'il se trouve circonstances et dépendances sans en rien exceptés ni réservés si ce n'est :

1°) une vigne dite « les Gouttes » située dans le territoire de Boisseron quartier des « Planasses » formant trois corps réunis portant les Nos 250, 251, 252, 253 et 288 du plan cadastral ayant une contenance totale d'environ trois hectares quarante huit ares cinquante centiares vendue par Mr Cazaly et Mme veuve Cazaly sa mère à Mr Jean Paul Ernest Griolet rentier à Genève par contrat aux minutes du dit Me Albaret notaire soussigné en date du 27 octobre 1852.

2°) et d'une autre vigne qui se trouve dans le même territoire de Boisseron quartier du Ségalas contenant environ un hectare cinquante ares et qui fut vendue à Dame Philippine Falgairolles épouse du sieur Auguste Favas demeurant à Sommières par contrat aux minutes du même notaire en date du 4 janvier 1846 ; lesquels deux immeubles ne sont pas compris dans la vente.

---

128 Cabaux : biens mobiliers, cheptel, tout ce qui sert à l'exploitation.

Le domaine présentement vendu fut affermé par Mr Cazaly conjointement avec Mme Cazaly sa mère au sieur Jean Peyron père et à ses trois fils par acte aux minutes du dit Me Albaret en date du 26 avril 1855 pour la durée de douze années qui doivent finir le 20 avril 1867 sous diverses conditions et réserves et moyennant la rente annuelle de onze mille francs payable en trois termes égaux les premier septembre, premier janvier et premier mai de chaque année, lequel bail sera maintenu par Mme la comtesse de Noailles qui fera valoir à son profit toutes les réserves qui y sont contenues et qui aura droit au montant des fermages qui courront en sa faveur à partir du premier janvier 1860, Mr Cazaly tant pour lui que pour la dite dame sa mère la subrogeant à cet effet à tous ses droits et actions et notamment à l'utilité de toutes les inscriptions qui ont pu être prises contre les dits sieurs Peyron père et fils au bureau des hypothèques compétent.

Etablissement de la propriété

Le domaine de Puech Bouquet présentement vendu appartient pour les sept huitièmes à Mr Guillaume Adolphe Cazaly savoir :
Quatre huitième ou la moitié pour les avoir recueillis dans la succession de Mr Guillaume Jean Cazaly son père en son vivant, propriétaire demeurant à Puech Bouquet et trois huitièmes pour les avoir recueillis dans celle de Mr Ernest Cazaly son frère germain décédé depuis longtemps ab intestat[129] *et sans postérité, et le huitième restant à Mme veuve Cazaly comme réservataire du quart des biens délaissés par mon dit sieur Ernest Cazaly son fils.*

Ledit feu Mr Guillaume Jean Cazaly en était propriétaire comme lui étant provenu du chef de feu Mr Guillaume Cazaly son

129 Ab intestat : suite à une mort sans testament.

père ancien négociant à Londres et lui est échu dans un acte de partage qu'il passa avec les dames ses sœurs devant le dit Me Albaret le 20 janvier 1825.

Mr Guillaume Cazaly l'avait acquis avec plusieurs autres immeubles qui font maintenant partie du sus dit domaine de feu Mr Jérôme Etienne Aubanel ancien négociant demeurant à Sommières par contrat aux minutes de Me Poujol notaire de ladite ville le premier novembre 1814 transcrit au bureau des hypothèques de Nîmes le quatorze du même mois et à celui de Montpellier le dix huit dudit.

Enfin il avait été vendu à Mr Jérôme Etienne Aubanel par Mr Jean Joseph d'Albenas demeurant à Paris suivant contrat passé devant Me Lobin et son collègue notaires de cette dernière ville le trente un mars 1810.

Entrée en jouissance

Au moyen des présentes Madame la comtesse de Noailles pourra disposer de tous les immeubles qui composent le domaine de Puech Bouquet qui lui est présentement vendu comme de chose lui appartenant à compter du premier janvier prochain.

Charges et prix

Cette vente est faite à la charge par Mme la comtesse de Noailles ainsi que Mr d'Espinassous son mandataire lui oblige d'acquitter les contributions de toute nature auxquelles sera soumis le sus dit domaine à partir du premier janvier 1860

De supporter les servitudes passives qui peuvent exister sur les immeubles qui composent le susdit domaine sauf à l'acquéreur de s'en défendre et à faire établir à son profit toutes les servitudes actives s'il en existe

Et en outre cette vente est faite moyennant la somme de deux cent quatre vingt un mille francs[130]*. Mr d'Espinassous a, peu avant les présentes, compté en espèces d'or et d'argent à lui envoyées par Mme la comtesse de Noailles celle de quarante mille francs à Mr Cazaly qui l'a reçue tant en son nom qu'en celui de ladite dame sa mère et sa mandante dont quittance des sus dits quarante mille francs*

Quant aux deux cent quarante mille francs qui restent dus ils seront employés par Mme la comtesse de Noailles à payer toutes les dettes hypothécaires qui grèvent le domaine présentement vendu sur les états d'inscriptions qui seront délivrés par Messieurs les conservateurs des hypothèques de Montpellier et de Nîmes après la transcription d'une expédition des présentes aux sus dits bureaux des hypothèques.

Quant à l'excédent qui pourra revenir aux vendeurs, Mr d'Espinassous oblige Madame la comtesse de Noailles de le payer en l'étude du notaire soussigné en or ou en argent et non d'aucune autre manière le premier juillet 1862 sous la condition néanmoins qu'elle aura la faculté avant la sus dite échéance de se libérer de la somme qu'elle restera devoir aux vendeurs qui auront également la faculté de la retirer avant l'époque ci-dessus fixée, mais en l'avertissant officiellement réciproquement au moins six mois à l'avance.

Il est bien entendu et convenu que jusqu'à entier paiement des sommes dues Madame la comtesse de Noailles sera tenu d'en supporter les intérêts à raison de cinq pour cent par an sans retenue à partir du premier janvier prochain exigible par semestre de six mois en six mois, terme échu, de manière que le premier semestre des intérêts que produira la somme revenant aux vendeurs sera exigible le premier juillet mil huit cent soixante. Et

130 Environ 850 000 €

jusqu'à parfaite libération en principal et accessoires le sus dit domaine de Puech Bouquet restera soumis au privilège de Mr et Mme Cazaly en faveur desquels il est expressément réservé.

Il est bien entendu et convenu que Mme la comtesse de Noailles ne sera tenue de se libérer des sommes par elle dues qu'après l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires pour purger le domaine par elle présentement acquis de toutes hypothèques légales connues et inconnues qui peuvent le grever et qu'elle en sera devenue propriétaire incommutable. Lesquelles formalités devront être remplies dans le délai de six mois à compter de ce jour.

Enfin Mr Cazaly s'oblige de faire enlever du caveau où elles sont déposées les sépultures de sa famille et cela dès que le nouveau cimetière de la commune de Sommières actuellement en construction pourra les recevoir.

Remise des titres

Mr d'Espinassous reconnaît pour Mme la comtesse de Noailles sa mandante que Mr Cazaly lui a présentement remis les titres suivants :

1°) L'expédition de la vente consentie par Mr Jérôme Etienne Aubanel à Mr Guillaume Cazaly devant Me Poujol notaire à Sommières le premier novembre mil huit cent quatorze dans laquelle se trouve relatée celle qui a été passée devant Me Lobin et son collègue notaires à Paris le dit jour trente un mars mil huit cent dix.

2°) L'expédition de l'acte de partage passé devant le dit Me Albaret le dit jour vingt janvier mil huit cent vingt cinq.

3°) La grosse du bail à ferme consenti aux sieurs Peyron devant le même notaire le vingt six avril mil huit cent cinquante cinq.

Pour l'exécution des présentes Mr d'Espinassous pour Mme la

comtesse de Noailles et Mr Cazaly tant pour lui que pour Mme veuve Cazaly sa mère, déclarant faire élection de domicile en l'étude de Me Albaret notaire soussigné.

Dont acte : *fait et lu aux parties dans ledit château de Salinelles lieux requis, en présence de Mr Joseph Victor Labaume greffier de la justice de paix et Numa Fize armurier tous les deux demeurant et domiciliés au dit Sommières.*

Teneur des annexes

Suivent les annexes constituées de procurations. »

Le 5 avril 1876 par acte passé chez Maître Sambucy notaire à Nîmes, Mme la Comtesse Anne Maria Hélène Coeswelt propriétaire, veuve de Mr le Comte Antoine Charles de Noailles demeurant à Mads Eass Bourne comté de Sussex en Angleterre vend ce domaine à **Mr Jules Ernest Penchinat**.

Le 2 mai 1891, par acte passé chez Maître Reboul notaire à Lunel, Mr Jules Ernest Penchinat époux de Mme Amélie Suzette Eschenauer demeurant à Nîmes cède Puech Bouquet à **Mr Clément Joseph Charles Voirin**.

Ce dernier, propriétaire, veuf de dame Ernestine Beaumes demeurant à Lunel le vend le 15 décembre 1898 à **Mr Samuel Pierre Jourdan**.

Le 02 juin 1910 devant Me Fermaud notaire à Sommières, Mr Samuel Pierre Jourdan ancien négociant, propriétaire et Mme Julie Alix dite Juliette Rocher son épouse demeurant au château de Puech Bouquet vendent à **Mr Auguste André Roques** époux de Mme Angélina Benaglia demeurant à Montpellier le domaine de

Puech Bouquet situé à Sommières et Boisseron comprenant le château, bâtiment d'habitation et d'exploitation et toutes les dépendances avec vignes, terres, prairies, jardins potagers et d'agrément, oliviers, mûriers, bois , taillis et pâtures le tout d'une contenance de 97 hectares 26 ares figurant à la matrice cadastrale de Sommières sous les numéros 870, 871, 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259, 1260, 1261, 1262, 1263, 1264, 1265, 1266, 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274 et 1276 de la section C et à Boisseron sous les numéros 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 25, 26 et 33 de la section A.

Cette vente est réalisée moyennant la somme de 80 000 francs[131].

Ce domaine est vendu en 1930 à **M. Jean Radier** qui, en 1955, vendra la partie ferme à Mr Bernard, la partie château à **Me Lafont** et la partie moulin d'Hilaire à **M. Emile Bros**.

La partie ferme avec les vignes et le bois attenant, située sur la commune de Boisseron est cédée à Mr Bernard qui la revend à Mr Zaouche. Ce dernier construit un camping sur la partie boisée de ce domaine.

La partie château avec 50 hectares de bois attenant, située sur la commune de Sommières est vendue à Mr Jacques Lafont. Il en est toujours propriétaire.

131 Environ 250 000 €.

En 1973, Jacky Kennedy séjourne dans ce domaine.
En 1984, Dominique Lapierre de retour de son voyage en Inde et plus particulièrement de Calcutta y écrit *« La cité de la joie ».*

Le domaine de Pié Bouquet

Le domaine de Pié Bouquet

LE DOMAINE DE PLANCHENAULT

Il est situé en bordure de la route nationale 110 à environ 2 Km du village et sur la droite de cette dernière.

En 1825, le jardinier du comte d'Hulst, Jacques Furminier, vend en rente viagère le domaine à Henri François Félix Planchenault. Ce domaine est très petit. Il comprend essentiellement une bergerie. Henri a deux frères : René tanneur dans la Sarthe et William, médecin de bord.

Henri achète le domaine car il vient d'être nommé contrôleur des contributions directes à Sommières. Il épouse Louise Raoux de Calvisson. Ils ont un fils William. Ce dernier épouse Joséphine Dauphin de Sète et de ce mariage naît en 1854 Claire Planchenault.

En 1874, Claire épouse Auguste Gairard de Toulon. La famille Gairard travaille dans la construction navale. Né en 1841, Auguste est chef mécanicien. Il est très ami avec le docteur William Planchenault, médecin de bord. Ce dernier se retire à Boisseron pour s'occuper de la propriété. Il agrandit la bergerie, la transforme en un magnifique mas. Auguste lors d'un passage à Boisseron, chez son ami William, fait la connaissance de Claire d'où leur mariage en 1874. Le couple a trois enfants : Etienne en 1876, Marie en 1878 et Augustine en 1883.

Marie épouse Léon Bouillon de Sète, voyageur de commerce. Après leur mariage, le couple s'installe au domaine et Léon y crée une maison de négoce en vin. Ils ont six enfants. Autrefois appelé *« le mas des Oliviers »*, le domaine prend le nom de mas de Planchenault à cause de la mise en valeur qui en est faite par la famille Gairard Planchenault Bouillon.

Le 7 décembre 1976, le domaine devient la propriété de Pierre Bouillon.

Le domaine de Planchenault

Le domaine de Landau

LE DOMAINE DE LANDAU

Ce domaine est situé dans un vallon, sur la gauche et en contrebas de la route nationale 110 à environ 2 kilomètres du village entre Boisseron et Restinclières.

Thomas le Sage d'Hauteroche, comte d'Hulst achète ce domaine en 1764. Comme le château de Boisseron, par héritage et mariage, ce domaine passe dans la famille des Galard de Bearn.

Le 21 octobre 1849 comparait devant Me Hyppolite Bord, notaire à Lunel, M. Pierre Gustave Daube, propriétaire demeurant à Montpellier agissant comme mandataire de M. Etienne Hector Galard comte de Brassac, ancien officier de cavalerie et de Mme Camille Louise Denise Le Sage d'Hauteroche d'Hulst. Il vend le domaine de Landau au sieur Auguste Floutier, propriétaire et distillateur demeurant à Saussines et à Elisabeth Compan son épouse.

Cet acte est retranscrit le 13 novembre 1849 au service des Hypothèques de Montpellier dans le volume 408, sous le numéro 104.

Ce domaine comprend :

- maisonnages d'habitation et d'exploitation formant le numéro 397 de la matrice cadastrale de la commune de Boisseron,
- une pièce de terre labourable tenant à la maison formant le numéro 395,
- une terre et aire formant le numéro 596,
- la terre du puits formant les numéros 387, 388, 389, 390 et 391,
- une terre au couchant de la maison formant le numéro 597,
- la terre des châtaigniers formant le numéro 598,
- une terre formant le numéro 599,
- la terre vis-à-vis du puits formant le numéro 601 et 602,

- une terre champ et vigne formant le numéro 394,
- une terre vigne formant le numéro 366,
- la partie de terre invendue de la vigne formant le numéro 364,
- la vigne portant le numéro 363 sur laquelle il sera pris un chemin de service ; il sera continu jusqu'au chemin de Saint Christol et restera commun dans l'état où il se trouve aujourd'hui pour les sieurs Vézian et Arnaud,
- La partie restant invendue de la vigne formant le numéro 369,
- Une vigne formant le numéro 355,
- Une vigne formant le numéro 369,
- La partie restant invendue du guéret formant le numéro 368,
- Le jardin formant le numéro 386,
- La terre qui tient au jardin formant les numéros 383, 384 et 385,

En un mot toutes les parties à vendre sauf une parcelle de contenance 90 ares 80 centiares confrontant du midi le ruisseau de Courchamp sur laquelle sera établi un chemin par Floutier. Ce chemin sera commun à tous les propriétaires du domaine de Landau. L'ensemble présentement vendu contient environ 17 hectares.

Ces immeubles sont vendus sans réserve ni exception par forme de corps avec leurs servitudes actives et passives, appartenances et dépendances, quitte de toutes charges et contributions du passé jusqu'à aujourd'hui, et de toutes dettes, rentes, pensions, fondations et hypothèques quelconques pour toujours.

La présente vente est faite au prix de 17 600 francs[132] qui

132 Environ 60 000 €.

seront payés aux vendeurs par les acquéreurs ainsi qu'ils s'y obligent.

Très rapidement, ce domaine est revendu au sieur Edouard Figuier.

M. Eugène Charpentier, prêtre à Saussan, fait l'acquisition de la plus grande partie de ce domaine à M. Edouard Figuier propriétaire domicilié à Sommières suivant contrat passé devant Me Boisson notaire à Sommières le premier avril 1862, et pour le surplus de Mr Jules Ernest Gariot époux Fenouil suivant contrat reçu par Me Chrétien notaire à Sommières le 16 novembre 1869.

Par succession, ce domaine passe dans la famille Gariot par décès de l'abbé Charpentier et d'Antoinette Clotilde Bouliers, veuve de M. Louis Félix Gariot.

Jean Baptiste Léonard Peyrunon, époux de Cécile Catherine Gariot, capitaine en retraite, et Charles Victor Reydor veuf en premières noces de dame Blondeau et en secondes noces de dame Gariot, font l'achat en commun de ce domaine le 24 janvier 1876 par contrat passé chez Me Bort notaire à Montpellier.

M. Peyrunon décède à Montpellier le 12 novembre 1883 et M. Reydor fait cession de sa part à sa fille. De ce fait, cette propriété est en indivision entre les enfants mineurs Gariot à savoir Marie André et Marius Marcel, la veuve Peyrunon et la mineure Reydor. Le tribunal civil de Première Instance de Montpellier rend un jugement le 12 septembre 1885 et demande la licitation[133] de ce domaine. L'adjudication est prononcée en faveur de Mme Cécile Catherine Gariot au prix de 20 550 francs le 27 mars 1887.

Ce domaine est revendu 35 000 francs[134] à M. Bérenger le 9 octobre 1888.

Le 25 mars 1891, M. Etienne Marius Berenger, propriétaire

133 Vente aux enchères d'un bien indivis.

134 Environ 120 000 €.

et Mme. Charlotte Octavie Petitjean son épouse domiciliée à Montpellier, vendent le domaine à M. et Mme. Charles Marie Joseph Peytavin de Saint André. Ce domaine comprend à cette date maisons d'habitation et d'exploitation et 37 hectares de terres cultes et incultes.

Ce domaine est affermé par de Saint André en décembre 1916 à M. Baptiste Gachon.

Cette propriété est achetée le 25 janvier 1917 par Arthur Jean Joseph Salançon à M. Charles Marie Joseph Peytavin de Saint André et Me Magdelaine Agathe Claire de Cadolle son épouse.

M. Arthur Salançon, mobilisé comme maréchal des logis au 18ème régiment d'artillerie, 2 ème batterie constitue M. Henri Gay comme son mandataire spécial et général pour cette transaction.

Ce domaine, le 25 août 1967 est divisé en trois parties ; les nouveaux propriétaires sont :

M. Etienne Pratx époux Jeanne Gardet

M. Alphonse Santonja époux Marie Jeanne Bouet

M. Etienne Bouet époux Bompart.

SOURCES

Archives Communales de Boisseron.
Archives Communales de Sommières.
Archives de la Cave Coopérative.
Archives Départementales de la Haute Garonne
Archives Départementales de l'Hérault.
Archives Départementales des Bouches du Rhône
Archives Départementales du Gard.
Archives du Diocèse de Montpellier
Archives Nationales
Bibliothèque Municipale de Montpellier
Bibliothèque Nationale

BIBLIOGRAPHIE

« Aramon, temps anciens, administration, temps modernes » : L'abbé Valla
« Armorial de la noblesse du Languedoc » : de La Roque
« Bullaire de l'église de Maguelone » : Rouquette et Villemagne
« Bulletins » : Association « Sommières et son Histoire »
« Cartulaire de Maguelone »
« Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone » : Cassan et Meynial
« Charles de Baschi, marquis d'Aubais et son château » : Soubeiran de Pierres
« Contributions à la carte archéologique du Languedoc Oriental » : François et, Jean Luc Fiches, J.M. Malvis, Anne Parodi, Pierre Poupet et Claude Raynaud.
« De la ville de Sommières » : Emile Boisson
« Description des monuments antiques du Midi de la France »:

Grangent et Durand
« Diagnostic archéologique dans les coteaux de Soubergues » : Didier Paya
« Dictionnaire de biographie héraultaise »: Pierre Clerc
« Dictionnaire topographique de l'Hérault »: Eugène Thomas
« Dictionnaire topographique du département du Gard » : Eugène Germer Durand
« Documents de l'Histoire du Languedoc » : Philippe Wolf
« Evaluation archéologique au lieu-dit Pioch Lyon »: Yves Manniez, Claude Raynaud et Eric Henry
« Gallia Christiana »
« Généalogie de la maison de Baschi ». Bertier de Sauvigny
« Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes » : Léon Ménard
« Histoire d'une seigneurie du Midi de la France, Montpellier » : Jean Baumel
« Histoire de la ville de Lunel » : Thomas Millerot
« Histoire de la ville de Montpellier » : De Roquefeuil
« Histoire du Languedoc » : Philippe Wolf
« Histoire Générale du Languedoc » : de Dom Devic et Dom Vaissette
« Historique de la fondation dominicaine de Cette » : Chanoine Iréné Mori
« L'épopée cathare ». Michel Roquebert.
« Le règne de Tibère » : G. Baker
« Les Fornier de Clausonne » : Danielle Bertrand-Fabre et Robert Chamboredon.
« Lettres sur Nismes et le Midi » : J. Perrot
« Mille ans d'histoire en Bas Languedoc, Saint Christol » : Léon Nourrit
« Pages d'histoire du Languedoc » : Maurice Chauvet
« Statistique du département du Gard » : Hector Rivoire

« Statistique géologique, minéralogique, métallurgique et paléontologique du département du Gard » : Emilien Dumas. Pyrot-Tinel Nîmes.